



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Année 2010



La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite loi Barnier, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2000-404 en application de la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement. Il est transmis à l'ensemble des communes membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Guadeloupe.

Il doit contribuer à mieux connaître et faire connaître, les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de traitement des déchets s'exécute.



LE MOT DU PRESIDENT



Après de longs mois d'atermoiement, de tergiversations, de doute, nous sommes enfin parvenus au démarrage des travaux de la plateforme et de la réhabilitation de la décharge.

Je voudrais saluer l'esprit de responsabilité dont toutes les instances politiques et administratives ont fait preuve dans ce dossier : la Préfecture, le Conseil Régional, le Conseil Général, les Communes, et l'ADEME.

Nous avons tous compris que la question du traitement des déchets, engage l'avenir de notre île et l'avenir de nos enfants.

Après deux ans de mandature, nous pouvons dire que notre bilan est satisfaisant :

- A notre arrivée, le foncier ne nous appartenait pas et cela était un vrai parcours d'obstacles : l'acquisition du foncier, l'obtention du permis de construire, la mise en place de l'enquête publique, l'audition devant la communauté scientifique, deux ans de formalités administratives obligatoires avant d'arriver à l'autorisation d'exploiter obtenue en Juillet 2010.
- Parallèlement, la recherche de financement a été longue et pénible avec des promesses non tenues et des contraintes imposées pour l'obtention de ces financements.
- Dès les premiers mois de notre mandature, nous nous sommes attelés à la mise en place de la collecte sélective. Les marchés d'extension du périmètre de la collecte sélective ont été lancés et attribués. On peut estimer, qu'avant la fin de l'année 2011, toutes les communes faisant parties du SICTOM seront dotées de bornes d'apport volontaire.
- Par ailleurs, nous nous sommes engagés dans la construction des quais de transfert de Port-Louis et de Sainte-Anne puisque la maîtrise d'ouvrage déléguée a d'ors et déjà été confiée à la SEMSAMAR.
- Grâce au SICTOM nous avons évité à la France une condamnation lourde de l'Europe. Nous avons permis à l'Etat de fermer des décharges existantes à Terre de Haut, à Terre de Bas, et à Marie-Galante au 31 décembre 2010. Dans l'urgence et dans des conditions difficiles, le SICTOM a organisé le transfert maritime des déchets des Iles du Sud vers le site de la Gabarre.
- La mise en conformité de la décharge a aussi démarré fin 2010 avec le début des travaux de la réhabilitation. Conformément à l'arrêté préfectoral, les bassins de rétention des lixiviats et le renforcement de la première digue seront réalisés dans le 1^{er} trimestre 2011.

Elus, Administratifs, Techniciens, qu'ils trouvent ici, l'expression de ma profonde gratitude. Sans rentrer dans une autosatisfaction puérile, j'estime que nous sommes parvenus à des résultats excellents et à un succès collectif. Notre bilan est positif quoi qu'on en dise.

Nous ne souhaitons pas nous arrêter en si bon chemin. Nous avons la volonté inébranlable de faire du SICTOM, le syndicat unique de la Guadeloupe, un outil performant et moderne de la gestion des déchets.

En conclusion et en réponse aux dires de l'Etat du 22 Juillet 2009 sur la gestion des déchets, je m'autorise à affirmer :

OUI !!! Les Collectivités et les Elus de Guadeloupe ont relevé le défi de la modernisation de la gestion des déchets et continueront à le faire :

- En respectant les arrêtés de fermeture des décharges,
- En faisant évoluer la gouvernance et l'organisation institutionnelle en matière de gestion des déchets,
- En garantissant l'information des Collectivités et du grand public.

Je vous invite donc à continuer tous ensemble à construire avec nous cet avenir meilleur qui commence à prendre forme.



SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Sommaire	5
1 Synthèse introductive	7
1.1 Définition du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés	7
1.1.1 compétence statutaire du syndicat	7
1.1.2 Les modes de gestion du service public.....	7
1.2 Evènements marquants de l'année 2010	9
1.2.1 la plate-forme multifilières : autorisation d'exploiter	9
1.2.2 La réhabilitation du site de la gabarre véritablement engagée	10
1.2.3 achèvement de la maîtrise foncière du site de la gabarre	11
1.2.4 renforcement du dispositif de collecte sélective des emballages ménagers.....	12
1.2.5 Mise en place D'installations de transfert des déchets	13
1.2.6 Traitement des déchets industriels et commerciaux (DICB).....	14
1.2.7 Le Contrat d'Objectif Territorial (COT).....	14
1.3 Périmètre du SICTOM de la Guadeloupe	14
2 Principaux indicateurs techniques	16
2.1 Territoire et organisation	16
2.2 Traitement des déchets.....	17
2.2.1 Informations générales.....	17
2.2.2 Décharge intercommunale de la Gabarre	18
2.2.3 La Déchetterie Edouard Bénito-Espinal	38
2.2.4 Collecte sélective des emballages ménagers.....	43
2.2.5 Traitement des DIB	54
2.3 Nuisances liées au fonctionnement de la décharge et de la déchetterie de la Gabarre	56
3 Principaux indicateurs financiers	57
3.1 Bilan Annuel	57
3.1.1 Modalités d'exploitation	57
3.1.2 Quelques éléments financiers : le sictom, un syndicat en cours de restructuration.....	57
3.2 Contributions des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe	58
3.2.1 Déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre et la TGAP	58
3.2.2 La participation par habitant	59
3.3 Autres Recettes et Subventions perçues	62
3.3.1 Traitement des déchets produits par d'autres tiers sur la décharge intercommunale de la Gabarre	62
3.3.2 Subventions	62
4 Perspectives d'évolution du SICTOM	63
4.1 Cadre Général.....	63

4.2 Réflexion sur la participation financière des communes en fonction des quantités de déchets traités
66

5 Synthèse68

Conclusion69

Liste des Illustrations.....70



1 SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

1.1 DEFINITION DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1.1.1 COMPETENCE STATUTAIRE DU SYNDICAT

Le SICTOM de l'agglomération pointoise (devenu SICTOM de la Guadeloupe) créé par arrêté préfectoral n°73-72 AO-11/2 du 5 avril 1973 a d'abord exercé la compétence traitement des ordures ménagères.

Depuis cette date, du fait des importantes évolutions réglementaires en matière d'environnement et de coopération intercommunale ainsi que de l'extension de son périmètre, ses missions ont du progressivement évoluer.

Selon l'arrêté préfectoral n°2008-980 AD/II/2, le SICTOM de la Guadeloupe exerce au lieu et place des collectivités membres, les missions de services publics de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ces missions sont rattachées aux compétences statutaires (article 2) suivantes :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- l'étude et la réalisation des équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés en vue de leur élimination et de leur valorisation ;
- l'exploitation, l'entretien, les grosses réparations et la gestion de ces équipements.

Conformément au PDEDMA de la Guadeloupe, il assure la maîtrise d'ouvrage de tous les quais de transfert ainsi que l'organisation des transferts de ces quais au centre de traitement.

Il peut conclure des conventions avec des communes, collectivités et établissements publics de coopération compétents. Il peut également se voir confier l'aménagement et la gestion de certaines installations nécessaires à la mise en œuvre par les communes de la compétence déchets, notamment dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

1.1.2 LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC

Le service public de traitement de déchets ménagers et assimilés est assuré par le SICTOM de la Guadeloupe :

- En régie directe pour l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Gabarre
- Par un prestataire de service, Société ECODEC : pour le centre de tri des déchets issus de la collecte sélective
- Par un prestataire de service, Espaces Services, pour la collecte et le transport des déchets issus de la collecte sélective.

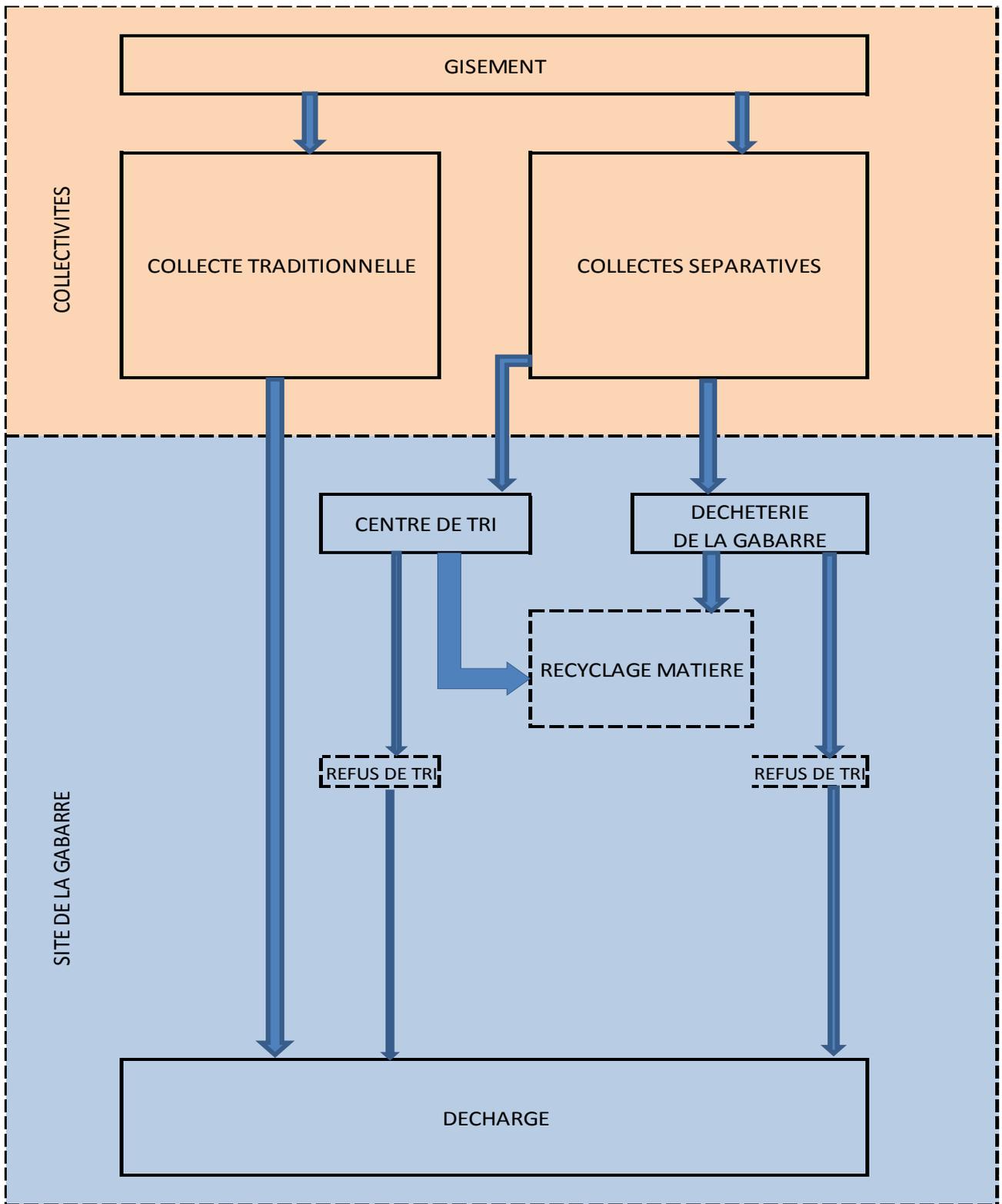


Figure 1: gestion des flux entrants de déchets sur le site de la Gabarre (source SICTOM, 2010)

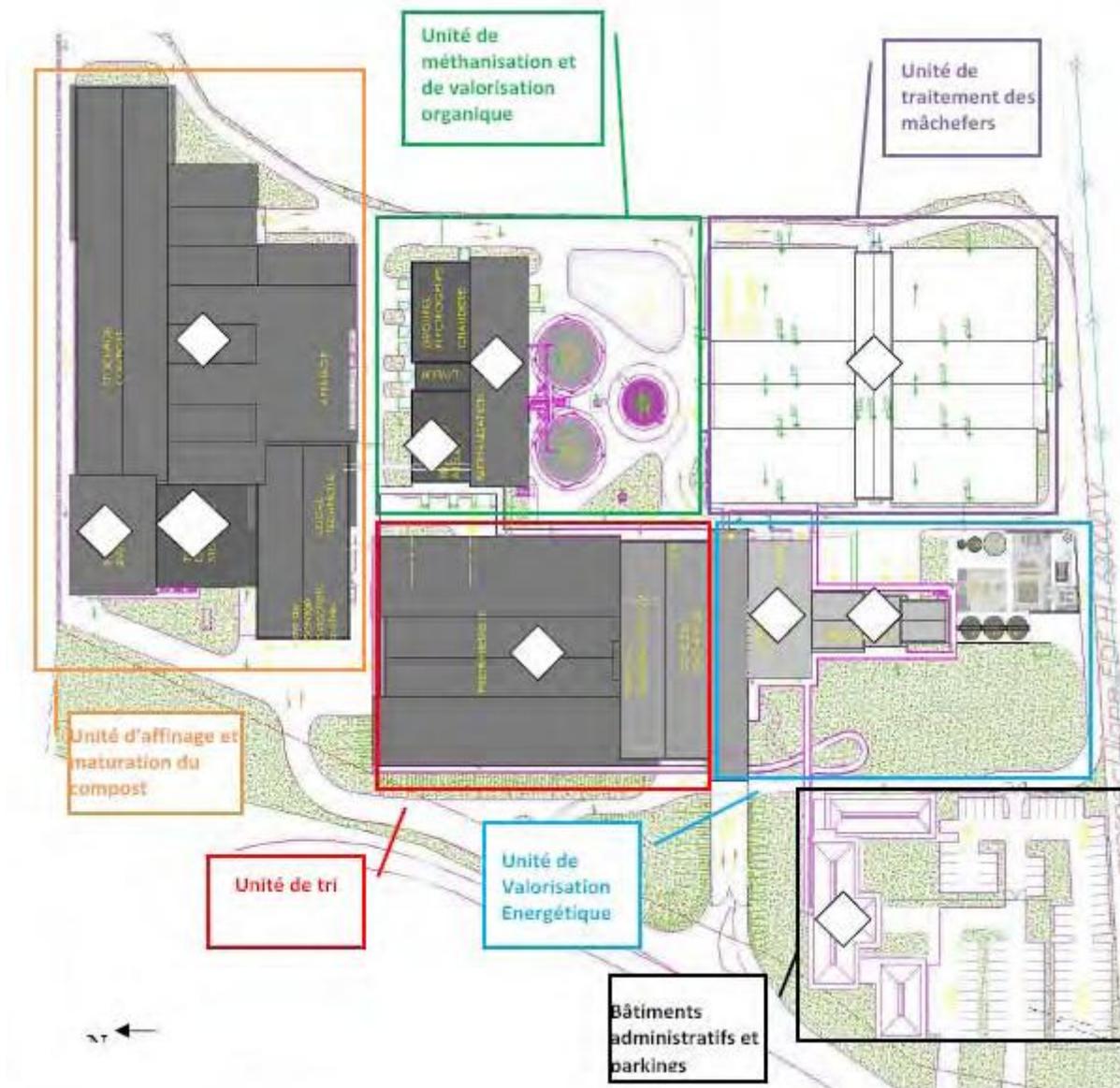
1.2 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2010

1.2.1 LA PLATE-FORME MULTIFILIERES : AUTORISATION D'EXPLOITER

A travers la mise en place du projet de plate-forme multifilières, le SICTOM a fait le choix d'une politique de valorisation maximale des déchets. Il s'agira de séparer chaque nature de déchets pour le diriger vers l'une des filières de valorisation suivantes :

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1) une unité de tri de matières recyclables : | valorisation matière de 23% |
| 2) une unité de valorisation biologique de la fraction organique : | valorisation organique de 28% |
| 3) une unité de valorisation énergétique des matières résiduelles : | valorisation énergétique de 43% |

Les seuls déchets ultimes seront les REFIM et les refus non valorisables qui seront enfouis.



Dates clés :

- octobre 2007 : lancement de l'appel d'offres de la plate-forme multifilières
- février 2008 : attribution du marché de délégation de service public (DSP) au groupement URBASER/VALORGA en conformité avec le PDEDMA
- juillet 2008 : création de VALORGABAR, société dédiée à la DSP

Rappel du déroulement de la procédure :

- Phase 1 (construction) : 26 mois à compter de l'ordre de service
- Phase 2 (exploitation) : 20 ans

Après l'obtention du permis de construire en avril 2010, l'enquête publique visant à obtenir l'autorisation préfectorale d'exploitation a débuté le 24 août 2010 et s'est terminée fin septembre 2010. Par arrêté préfectoral 2010-739 AD/1/4 du 29 juin 2010, le SICTOM a obtenu l'autorisation d'exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers et assimilés, notifié le 30 juin 2010 à Valorgabar.

En juillet 2010, la société VALORGABAR débute les travaux par le défrichage du terrain d'emprise de la plateforme multifilières et l'installation de la base vie.

Fin 2010, les travaux sont temporairement arrêtés du fait des difficultés rencontrées par le délégataire pour l'obtention des financements.

Coût du projet :

- Montant des travaux : 170 527 694 €

Financement du projet

- 1) Financement privé national par fonds propres et emprunts contractés pour 110 M€ :
 - Fonds propres : 25 M€,
 - Fonds d'épargne : 50 M€
 - Prêt bancaire : 35 M€
- 2) Subventions locales, nationales et européennes de 74.5 M€ constituées de :
 - Subventions FEDER pour 52 000 000 €
 - Participation des financeurs locaux (Département, Région, ADEME) pour 22.5 M€ dont :
 - o 8,5 M€ accordés par le conseil général par délibération du 15 juillet 2010,
 - o 4 M€ accordés par l'ADEME par le CA du 16 septembre 2010,
 - o 10 M€ prévus par le conseil régional
- 3) Disposition de défiscalisation dit « Loi Girardin » pour 17 M€,

Concernant la participation des membres du SICTOM, le coût prévisionnel à la tonne défini dans le contrat de DSP est de 85,17 €/tonne.

1.2.2 LA REHABILITATION DU SITE DE LA GABARRE VERITABLEMENT ENGAGEE

Suite à un arrêté préfectoral du 22 octobre 2009 imposant la fermeture de la décharge brute d'ordures ménagères et assimilés, le SICTOM de la Guadeloupe s'est engagé dans la mise en conformité de la décharge dans le cadre des travaux de réhabilitation du site de la Gabarre. Une consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation a été lancée en juin 2010. Le marché public de travaux a été attribué et notifié au groupement Séché Environnement-Antilles Recyclage le 16 novembre 2010. La durée prévue est de 3 ans.

Filiale de Séché Environnement, groupe industriel reconnu dans les domaines du traitement et de la valorisation des déchets, la société Séché Eco-Services est spécialisée dans la réhabilitation et la dépollution de sites. Elle apporte donc son expertise pour la réhabilitation du site de la Gabarre.

En tant que cotraitant, l'entreprise Antilles Recyclage, assure dans le cadre de ces opérations, la maîtrise administrative des achats et des approvisionnements liés aux matériaux d'importation (exonération de l'octroi de mer) et la coordination des différents intervenants et sous-traitants.

L'offre du groupement est de 26 036 907,70 €HT pour la réalisation des travaux décrits dans l'appel d'offres. Les premières phases du chantier ont débuté en décembre 2010.

Au total, les travaux de réhabilitation ont fait l'objet d'une demande de financement correspondant aux dépenses suivantes :

Nature	Montant
Travaux	
Tâches réglementaires préalables	625 320,00 €
Installation et repli de chantier	2 825 887,20 €
Terrassement, reprofilage	2 219 664,55 €
Couverture de la zone	9 958 300,00 €
Gestion des lixiviats	566 523,00 €
Stockage des lixiviats	240 000,20 €
Traitement des lixiviats	1 053 080,00 €
Gestion des eaux superficielles	403 140,00 €
Gestion des biogaz	1 218 076,00 €
Frais de contrôle	33 200,00 €
Voieries	731 875,00 €
Mise en clôture du site	297 360,00 €
Coordination avec l'exploitation du site	1 638 420,00 €
Maîtrise d'œuvre	2 025 000,00 €
Assurances	20 000,00 €
Matériels-équipements	
Pont bascule et portique/détection radioactive	140 767,00 €
Autres coûts directs	
Etudes (dossier de mise en conformité, assistance dans la conduite de travaux, assistance à la mise en conformité)	3 110 150,00 €
Prestations externes levés topographiques	11 208,70 €
Provisions pour imprévus	1 350 000,00 €
TOTAL DEPENSES	28 468 508, 65 €

La réhabilitation de la Décharge a fait l'objet d'une demande de financement au titre du FEDER et auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ADEME.

1.2.3 ACHEVEMENT DE LA MAITRISE FONCIERE DU SITE DE LA GABARRE

Depuis décembre 2009, le SICTOM est propriétaire des parcelles cadastrales correspondant à l'emprise de la décharge de la Gabarre.

Dans le cadre de la réhabilitation de cette dernière, l'étanchéité et le confinement du site vont être réalisés au travers notamment de la construction de deux digues périphériques. Une demande de foncier auprès des services de l'Etat est en cours afin d'ajuster les parcelles cadastrales à l'emprise finale de la

décharge réhabilitée. Cette demande revêt une importance particulière car c'est cette emprise finale qui sera prise en charge dans le suivi trentenaire post- exploitation.

1.2.4 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS

Avec la mise en place d'un groupement de commandes, la collecte sélective des emballages ménagers en apport volontaire a été mise en place en 2009 dans 8 communes à savoir les Abymes, Anse-Bertrand, Goyave, Morne-à-l'Eau, (Le) Moule, Petit-Bourg, Port-Louis et Pointe-à-Pitre.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de bornes implantées en 2010 sur le territoire des communes concernées :

Collectivités	Nbr de BAV pour le verre	Nbr de BAV pour les autres emballages	Δ par rapport à 2009	Nbr de BAV prévues
Abymes (Les)	93	93	+8	254
Anse-Bertrand	11	11	0	22
Goyave	14	14	0	30
Morne-à-l'Eau	32	32	0	70
Moule (Le)	42	42	0	84
Petit-Bourg	41	41	+2	114
Pointe-à-Pitre	45	45	+2	100
Port-Louis	11	11	0	22
Total	289	289	+12	694

En 2010, le SICTOM avait prévu de renforcer le dispositif par :

- l'augmentation du nombre de BAV pour les communes bénéficiant déjà du dispositif (résorption des problèmes administratifs d'occupation du sol, demandes supplémentaires de bornes de tri de la part des mairies),
- l'adhésion de nouvelles collectivités au groupement de commandes.

Le premier objectif a été partiellement atteint : on note ainsi une faible augmentation du nombre de bornes supplémentaires ; l'implantation de BAV sur des zones ne relevant pas du domaine public demeure problématique.

Concernant le deuxième point, plusieurs collectivités ont manifesté leur souhait d'intégrer le groupement de commandes :

- Baie-Mahault
- Désirade (La)
- Gosier
- Petit-Canal
- Sainte-Anne
- Saint-François
- Terre-de-Bas
- Terre-de-Haut

Cependant, cette volonté politique ne s'est pas traduite sur le terrain au cours de cette année. D'après la convention du groupement de commandes, l'intégration de nouvelles communes nécessite l'adoption d'un avenant. Cette étape administrative obligatoire a été le principal frein au développement du dispositif.

1.2.5 MISE EN PLACE D'INSTALLATIONS DE TRANSFERT DES DECHETS

1.2.5.1 Réalisation des quais de transfert du nord Grande Terre

Les quais ou centres de transfert sont des installations qui permettent de regrouper des déchets d'une zone éloignée du centre de traitement afin de les y acheminer par gros porteur. Dans le schéma global de gestion des déchets, il s'insère entre les étapes de collecte et de traitement ou d'enfouissement.

L'avantage principal d'un quai de transfert réside dans la réduction des impacts environnementaux liés aux transports. Les distances de collecte sont optimisées car un unique gros porteur est alors suffisant pour convoier les déchets vers les sites appropriés.

Le choix du type de quai est réalisée en fonction :

- des quantités journalières de déchets à traiter
- des coûts financiers pour la réalisation d'un tel ouvrage
- des contraintes du site afin d'éviter tout pollution du milieu avoisinant notamment les envolées de déchets.

Le PDEDMA révisé de Janvier 2008 prévoit la mise en place de quais de transfert des déchets ménagers :

- pour desservir les communes d'Anse Bertrand, Port Louis et Petit Canal
- pour desservir les communes du Moule, Saint François et éventuellement de Sainte Anne

Par délibération en date du 25 juin 2009, le SICTOM a décidé de réaliser ces quais de transfert. Le SICTOM de la Guadeloupe, Maître d'ouvrage, a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMSAMAR par mandat notifié le 8 novembre 2010 pour la construction de deux centres de transfert. A ce titre, la SEMSAMAR assure un suivi permanent des études et des travaux.

1.2.5.2 Réalisation du transfert des déchets des îles du Sud

Par arrêtés du 17 mars 2008 portant prescriptions techniques provisoires relatives à l'exploitation des décharges exploitées à Terre-de-Bas, Terre-de-Haut et à Grand-Bourg de Marie-Galante, le Préfet a mis en demeure les communes concernées et la communauté de communes de Marie-Galante de prendre des mesures provisoires en vue de la réhabilitation ou la fermeture de leurs décharges.

Par arrêté du 3 août 2010, celui-ci prescrivait la fermeture de ces décharges au plus tard le 31 décembre 2010. Une étude de définition de solutions à mettre en œuvre pour permettre la fermeture a ainsi été lancée par l'ADEME.

Compte tenu de l'urgence, lors de la réunion du 21 octobre 2010 en préfecture, le président du SICTOM s'est engagé sur deux points :

- L'accélération des procédures d'adhésion des communes des îles du Sud au SICTOM ;
- L'anticipation de la maîtrise des quais de transfert et du transport des déchets des îles du Sud

Malgré les délais courts, les engagements ont été tenus. L'ensemble des consultations relatives au transfert des déchets des îles du Sud vers le site de la Gabarre (transports maritime et routier des déchets, maîtrise d'œuvre des quais de transfert, fourniture de bennes) était prêt le 31 décembre 2010 permettant ainsi d'assurer la fermeture des décharges des îles du Sud au 1^{er} janvier 2011 et éviter à la France d'être assujettie d'une amende de 52 millions d'euros à l'Union Européenne, assortie d'une astreinte de 110 000 euros par jour.

1.2.6 TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (DICB)

Le SICTOM de la Guadeloupe a signé en novembre 2009 une convention avec l'entreprise ECODEC. Pour rappel, les prestations prévues sont le tri et le conditionnement :

- Des emballages ménagers pris en charge dans le cadre du groupement de commandes,
- Des déchets industriels et commerciaux banals valorisables des entreprises ayant pris des accords contractuels avec le SICTOM.

Cette collaboration a été renouvelée pour une année selon les clauses de la convention.

1.2.7 LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT)

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) est une convention proposée par l'ADEME au SICTOM de la Guadeloupe pour mettre en place un programme d'actions en faveur de l'optimisation de sa politique de traitement des déchets. Le conseil syndical a adopté ce projet par délibération du 20 décembre 2010.

Cette convention comprend 11 fiches d'action à mettre en place par le chargé de mission du SICTOM. Il s'agit essentiellement d'opérations de communication à l'attention du public et des scolaires sur les thèmes du traitement des déchets et du développement durable.

Ce contrat est valable pour la période 2010 – 2013. Les dépenses prévisionnelles annuelles sont de 187 431,94 €HT dont 35,24% seront à la charge du SICTOM. Le reste de la somme correspondant à des subventions de l'ADEME, les Conseils Général et Régional et le FEDER.

1.3 PERIMETRE DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

D'après l'arrêté n°2010-1608/AD/III/2 du 09 décembre 2010 portant extension du périmètre du SICTOM de la Guadeloupe, le syndicat intercommunal se compose désormais des collectivités suivantes :

Collectivités	Population
Abymes (Les)	59 404 habitants
Anse-Bertrand	4 712 habitants
Baie-Mahault	28 379 habitants
Désirade (La)	1 591 habitants
Gosier	27 193 habitants
Goyave	7 661 habitants
Morne-à-l'Eau	16 875 habitants
Moule (Le)	21 318 habitants
Petit-Bourg	21 283 habitants
Petit-Canal	8 243 habitants
Pointe-à-Pitre	17 408 habitants
Port-Louis	5 466 habitants
Saint-François	13 886 habitants
Sainte-Anne	23 095 habitants
Terre-de-Bas	1 000 habitants

Les territoires concernés par le SICTOM de la Guadeloupe en 2009 et 2010 sont représentés ci-dessous. Il correspond aux communes hachurées en rose.

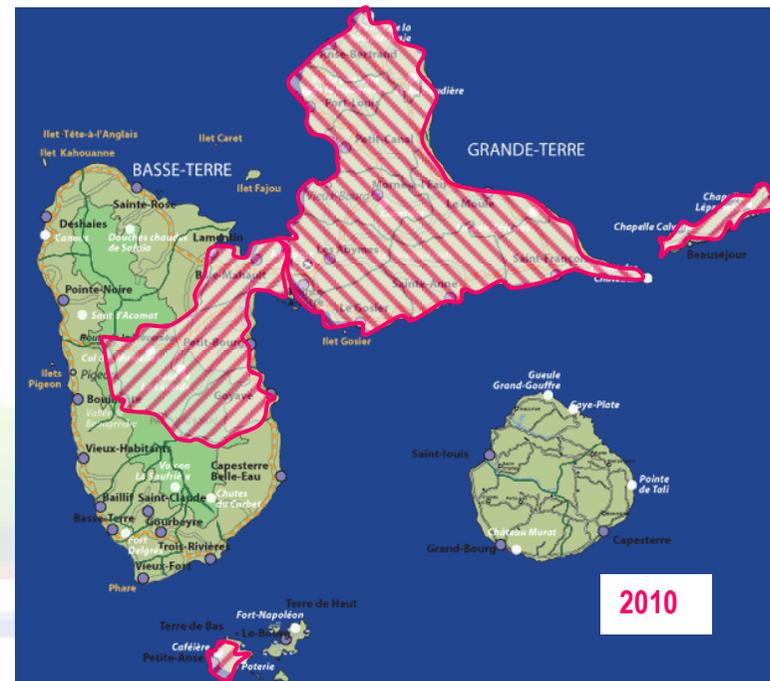
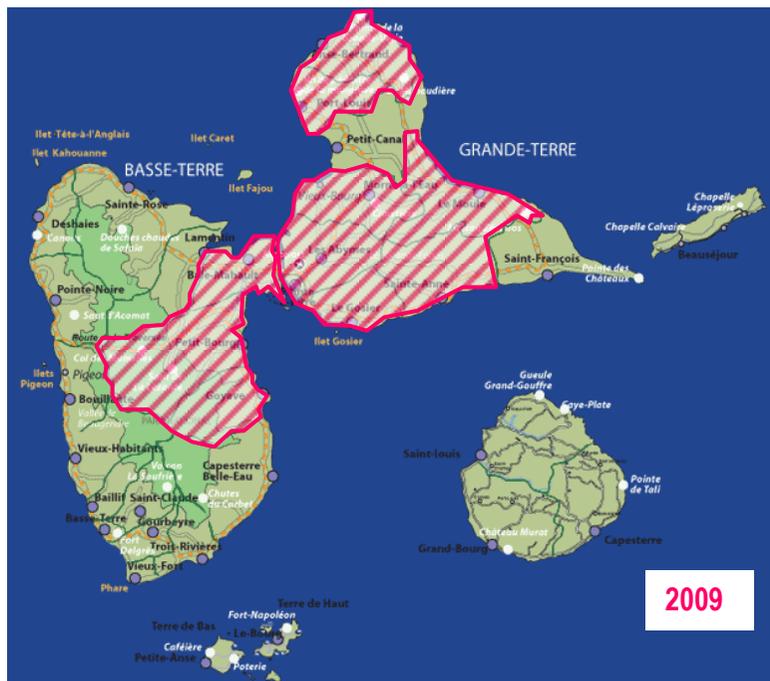


Figure 2: Extension du SICTOM de la Guadeloupe entre 2009 et 2010

2 PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 TERRITOIRE ET ORGANISATION

Le SICTOM est chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés de ses communes membres.
Pour rappel :

Collectivités	Membres du SICTOM de la Guadeloupe	Membres du Groupement de commande sur la collecte sélective	Collectivités bénéficiant d'un dispositif de collecte sélectif
Abymes (Les)	✓	✓	✓
Anse-Bertrand	✓	✓	✓
Baie-Mahault	✓		✓
Désirade (La)	✓		✓
Gosier	✓		
Goyave	✓	✓	✓
Morne-à-l'Eau	✓	✓	✓
Moule (Le)	✓	✓	✓
Petit-Bourg	✓	✓	✓
Petit-Canal	✓		
Pointe-à-Pitre	✓	Bénéficie du dispositif actuel	✓
Port-Louis	✓	✓	✓
Saint-François	✓		
Sainte-Anne	✓		
Terre-de-Bas	✓		✓

En terme de traitement des déchets, le SICTOM de la Guadeloupe est chargé de l'exploitation de la décharge intercommunale de la Gabarre et de la déchetterie « Edouard Bénito-Espinal ». En outre, le syndicat intercommunal a renouvelé sa convention avec l'entreprise ECODEC pour le tri et le conditionnement des DICB. Ces trois installations classées sont situées sur le site de la Gabarre aux Abymes.

Figure 3: Organisation du territoire du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2010)



2.2 TRAITEMENT DES DECHETS

2.2.1 INFORMATIONS GENERALES

Les déchets pris en charge par le SICTOM de la Guadeloupe sont répartis entre trois installations classées :

Centres de traitement	Exploitants	Régimes exploitation	Début exploitation	Usagers	Activités	Types de déchets traités
Décharge interco. de la Gabarre	SICTOM de la Gpe	ICPE soumise à autorisation	1973	Collectivités Entreprises Organismes publics	Enfouissement de déchets	Déchets ultimes non dangereux
Déchetterie Edouard Bénito-Espinal	SICTOM de la Gpe	ICPE soumise à déclaration	2003	Particuliers Artisans	Tri des déchets	Déchets recyclables ou suivant une filière d'élimination spécifique
ECODEC	ECODEC	ICPE soumise à autorisation		Collectivités Entreprises	Tri des déchets Valorisation des matières plastiques	Déchets non dangereux valorisables



Figure 4: implantation des trois sites de traitement (source: SICTOM, juillet 2007)

2.2.2 DECHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE

Les déchets reçus à la décharge de la Gabarre sont enregistrés au poste de pesée puis épandus et compactés sur une parcelle de la zone de stockage. L'enfouissement des déchets se fait donc par couches successives sachant que les couches les plus récentes représentent le haut du massif de déchets.

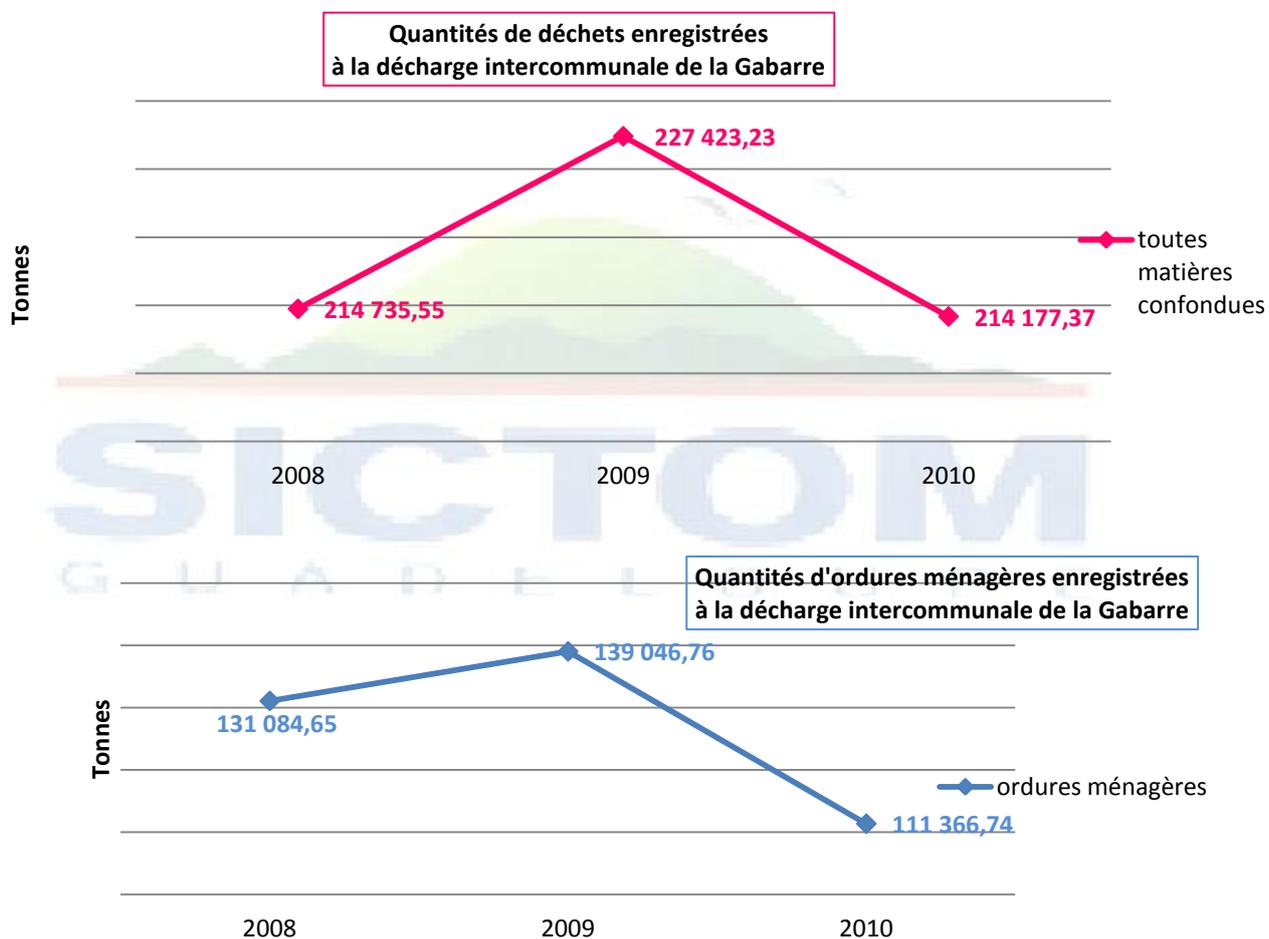
2.2.2.1 Les quantités de déchets reçus à la décharge intercommunale de la Gabarre

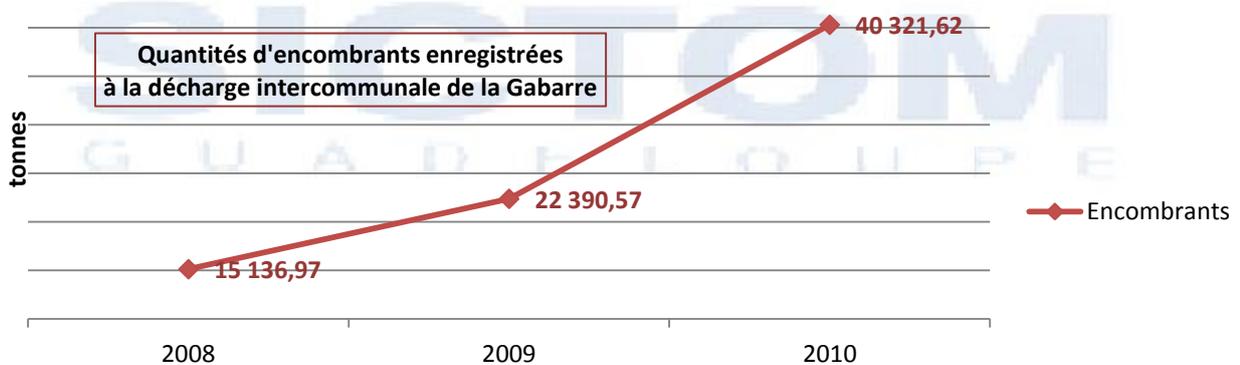
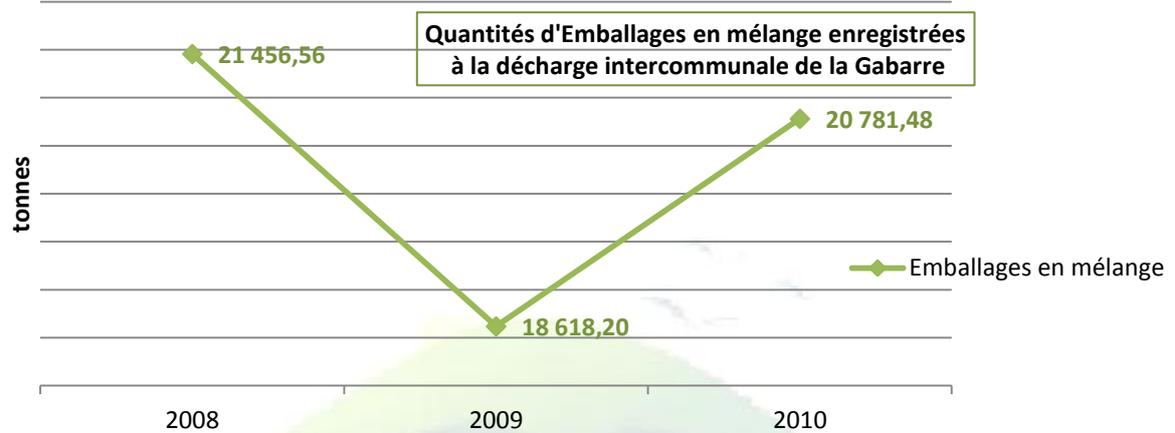
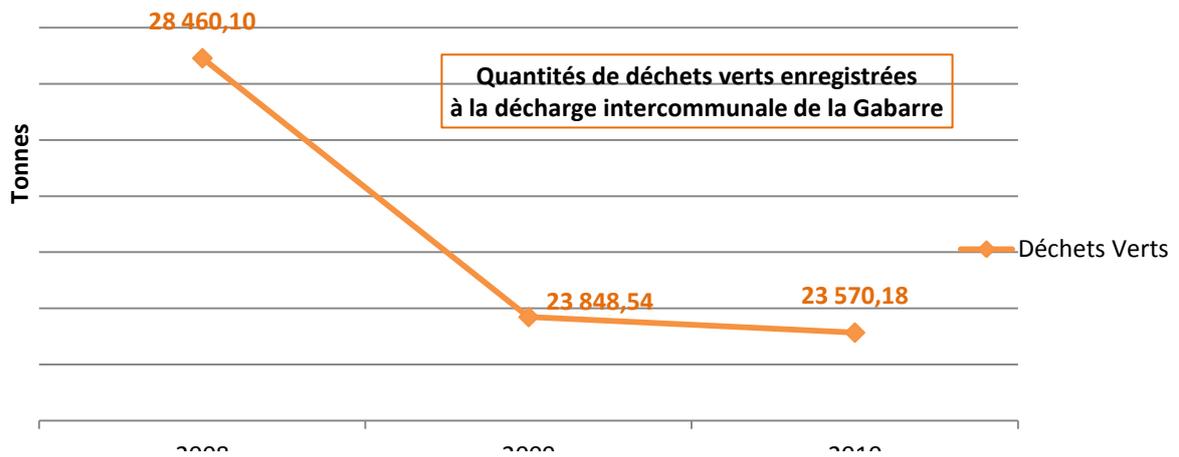
Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages de déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre entre 2008 et 2010 :

Matières	Quantités par année (en tonnes)		
	2008	2009	2010
bois menuiserie	1 137,65	786,56	1 227,41
Boues	13,69	9,43	520,21
Cartons/papiers	4 290,48	4 451,52	3 768,65
déchets de chantiers en mélange	6 162,21	7 970,73	5 067,62
déblais tuf	194,86	210,14	671,59
Déchets abattoir	44,58	32,48	109,27
déchets de STEP/réseaux assainissement	171,01	240	232,68
Déchets Verts	28 460,10	23 848,54	23 570,18
Emballages en mélange	21 456,56	18 618,20	20 781,48
Encombrants	15 136,97	22 390,57	40 321,62

Matières	Quantités par année (en tonnes)		
	2008	2009	2010
enfouissement	1 004,04	1 281,37	1 402,23
granulés de vinasse	35,28	4 158,12	1,32
Gravats/Céramique	648,15	741,07	1 166,83
Marchandises avariées	3 696,23	2 265,12	1 024,51
matière plastique	68,45	85,98	175,41
ordures ménagères	131 084,65	139 046,76	111 366,74
Refus de tri		293,76	2 429,26
Résidus de broyage	1 103,63	946,28	230,34
Verre	27,01	46,6	110,02
Totaux	214 735,55	227 423,23	214 177,37

Figure 5: Evolution des quantités de déchets enregistrées à la décharge de la Gabarre entre 2008 et 2010
(source: SICTOM, 2010)





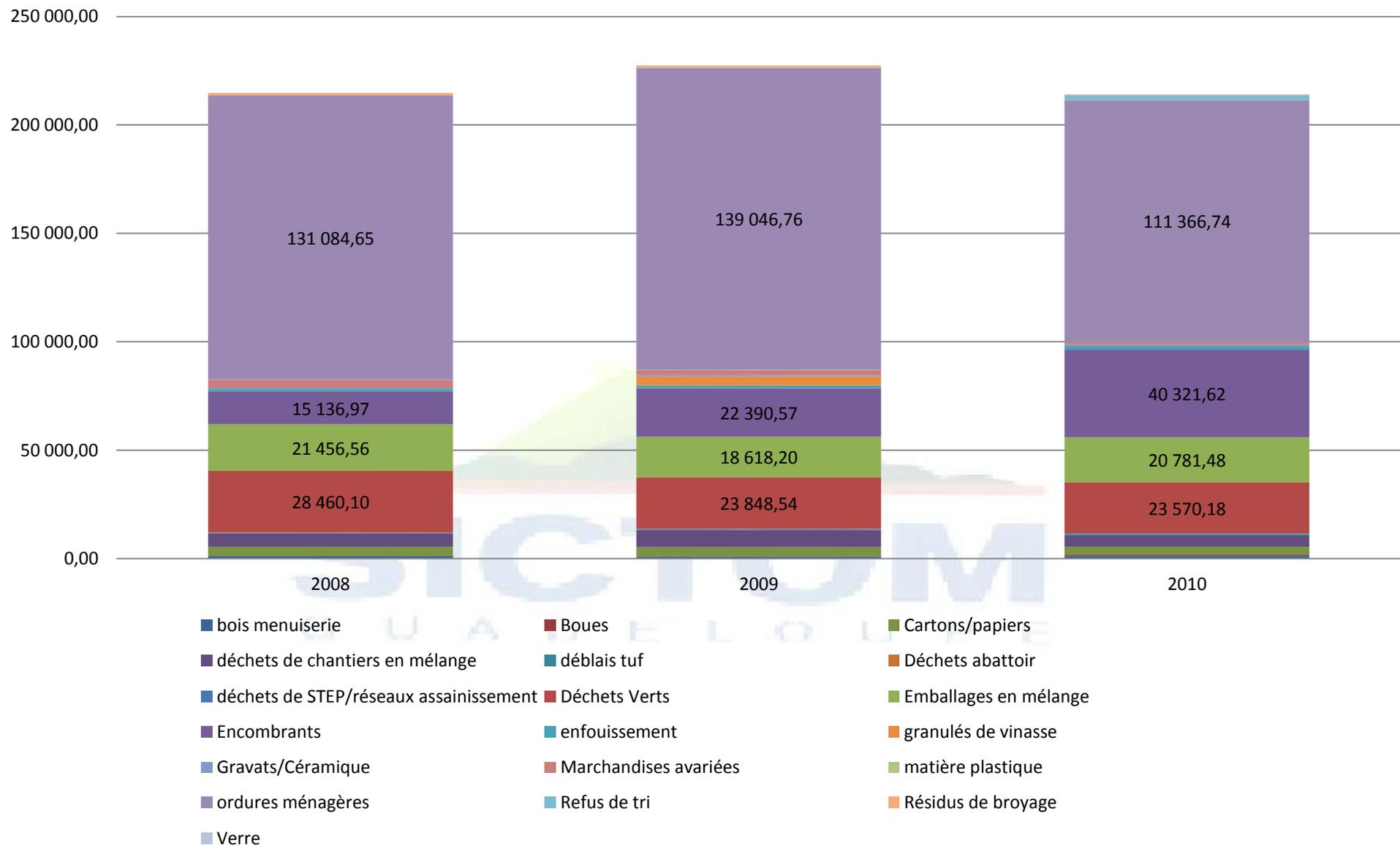


Figure 6: Tonnages de déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre entre 2008 et 2010 (source : SICTOM, 2010)

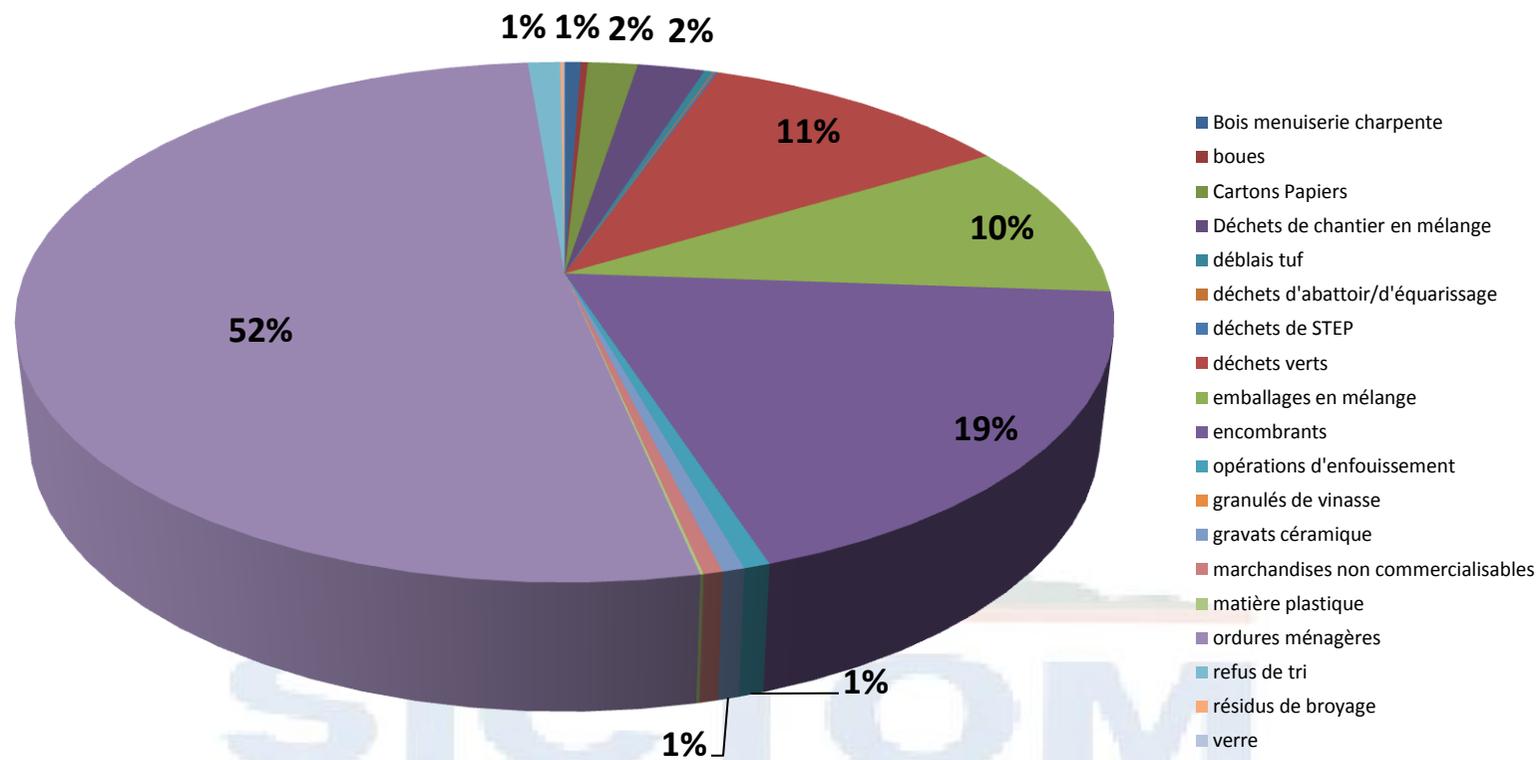


Figure 7: Répartition par matière des quantités de déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre en 2010 (SICTOM, 2010)

2.2.2.2 La provenance des déchets en 2010

Producteurs déchets	Tonnages
Communes membres du SICTOM	162 791,37
Autres tiers	51 386,00

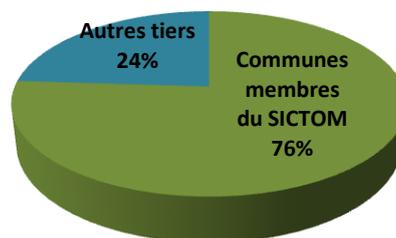


Figure 8: Répartition des quantités de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre en fonction de leur provenance (SICTOM, 2010)

En dehors des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe, les autres tiers déversant des déchets à la décharge intercommunale de la Gabarre sont :

- Les entreprises privées et publiques,
- Les établissements publics (établissements d'enseignement, centres hospitaliers...).

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des déchets par matières. Les informations notées en bleu correspondent les natures de déchets enregistrés en plus fortes quantités.

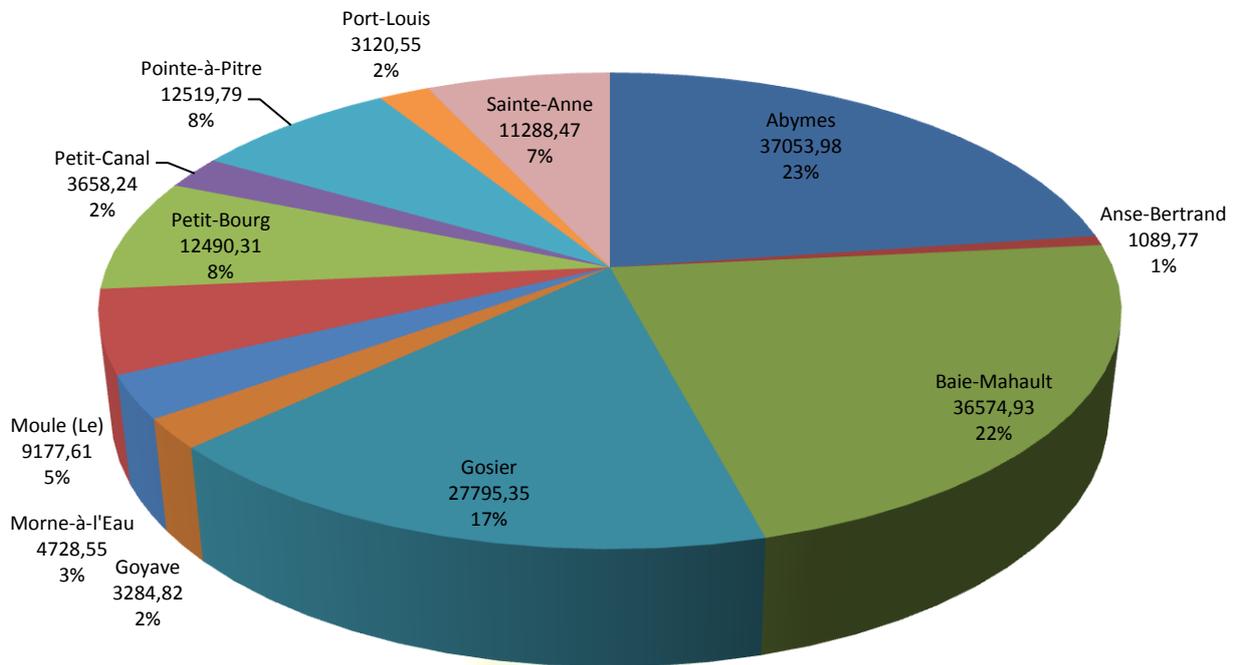
Matières	tonnages déchets		Matières	tonnages déchets	
	communes membres SICTOM	autres tiers		communes membres SICTOM	autres tiers
bois menuiserie		1227,41	Enfouissement	21,53	1380,7
boues		520,21	granulés de vinasse		1,32
cartons papiers		3768,65	Gravats, céramique	48,88	1117,95
déblais tuf	165,87	505,72	Marchandises		1024,51
déchets abattoir / équarissage		109,27	Matière plastique	2,5	172,91
déchets de chantiers en mélange	251,03	232,68	ordures ménagères	104093,42	7273,32
déchets STEP/réseaux assainissement		232,68	refus de tri		2429,26
déchets verts	18394,15	5176,03	Résidus broyage		230,34
emballages en mélange	1421,8	19359,68	verre		110,02
encombrants	38392,19	1929,43	Totaux	162791,37	51386

2.2.2.3 Les déchets des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe

Si nous nous intéressons plus précisément aux tonnages enregistrés pour le compte des communes membres, nous obtenons les résultats suivants :

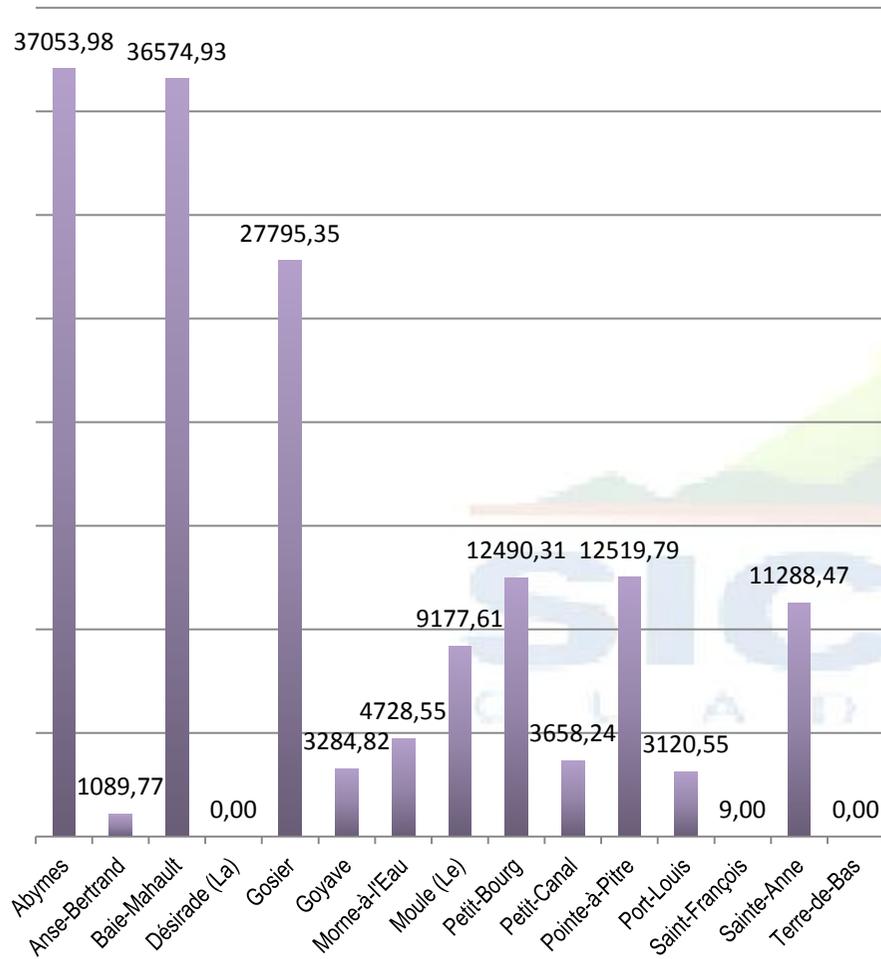
Collectivités	Tonnages									Population
	ordures ménagères	encombrants	déchets verts	emballages en mélange	déchets de chantiers / gravats	déblais tuf	Matière plastique	Enfouissement	totaux par communes	
Abymes	22838,49	8053,29	5595,04	518,28	48,88	0,00	0,00	0,00	37053,98	59404
Anse-Bertrand	1067,21	22,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1089,77	4712
Baie-Mahault	19197,52	13070,63	4122,92	0,00	162,33	0,00	0,00	21,53	36574,93	28379
Désirade (La)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1591
Gosier	14794,25	6870,73	5964,50	0,00	0,00	165,87	0,00	0,00	27795,35	27193
Goyave	2490,19	383,49	411,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3284,82	7661
Morne-à-l'Eau	4554,50	184,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4728,55	16875
Moule (Le)	7583,05	1560,95	33,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9177,61	21318
Petit-Bourg	8189,63	3768,25	507,88	0,00	24,55	0,00	0,00	0,00	12490,31	21283
Petit-Canal	2843,50	747,32	67,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3658,24	8243
Pointe-à-Pitre	9164,82	1337,76	1111,41	841,65	64,15	0,00	0,00	0,00	12519,79	17408
Port-Louis	2107,01	949,17	0,00	61,87	0,00	0,00	2,50	0,00	3120,55	5466
Saint-François	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	13886
Sainte-Anne	9264,25	1443,99	580,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11288,47	23095
Terre-de-Bas	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1000
SICTOM	104103,42	38392,19	18394,15	1421,80	299,91	165,87	2,50	21,53	162791,37	257514

Répartition entre collectivités membres du SICTOM

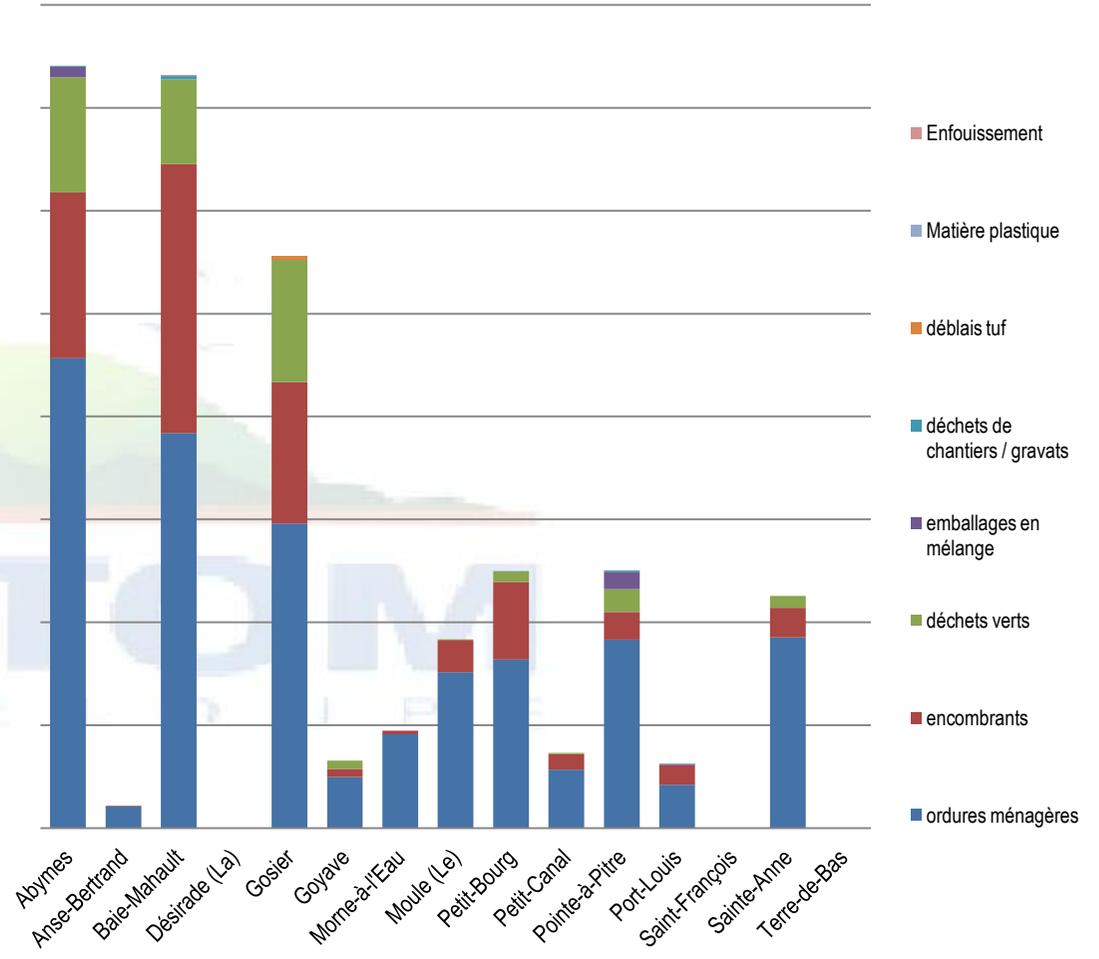


SICTOM
G U A D E L O U P E

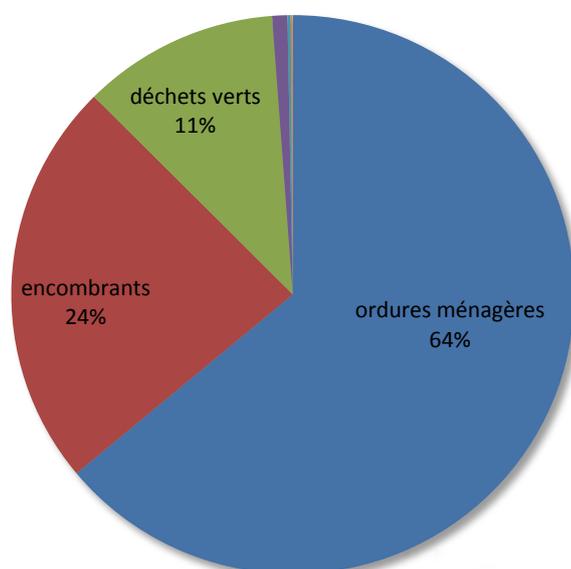
Quantités de déchets par commune (en tonnes)



Quantités de déchets par catégorie (en tonnes)



Répartition du total des déchets des communes membres du SICTOM



Les types de déchets les plus importants en terme de tonnages sont : les ordures ménagères et déchets assimilés aux ordures ménagères (64%), les encombrants (24%) et les déchets verts (11%).

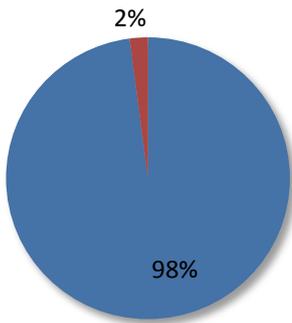
Cette dernière catégorie de déchets fait partie des déchets valorisables. Afin de respecter les prérogatives de l'arrêté préfectoral de réhabilitation de la décharge, le SICTOM de la Guadeloupe envisage de mettre en place une filière de traitement dès 2011.

Figure 9: Répartition des types déchets par collectivités (source: SICTOM, 2010)

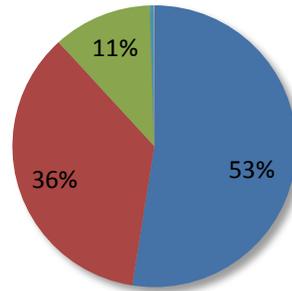
Les Abymes



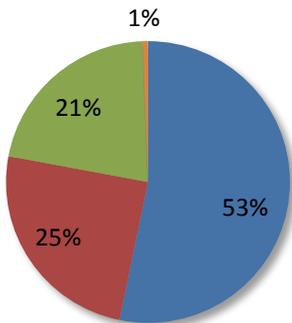
Anse-Bertrand



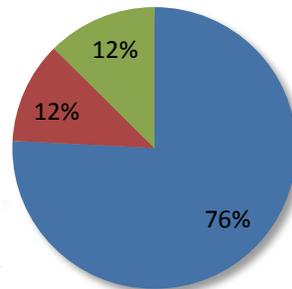
Baie-Mahault



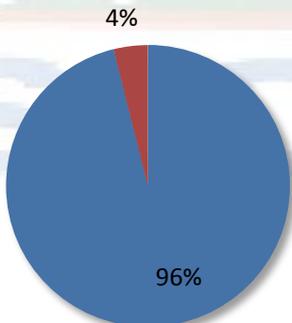
Gosier



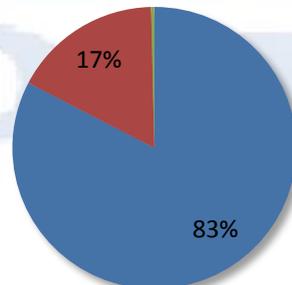
Goyave



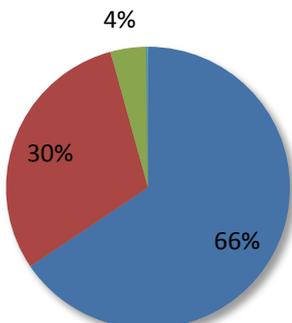
Morne-à-l'Eau



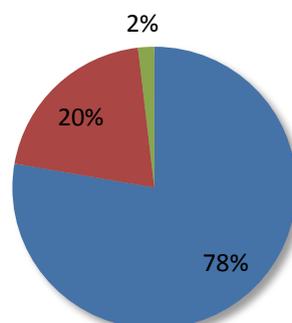
Moule

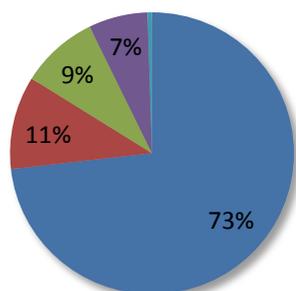
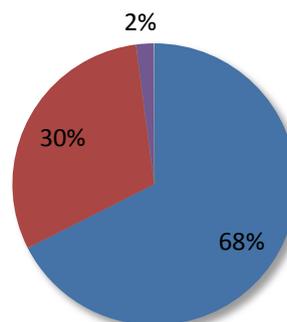
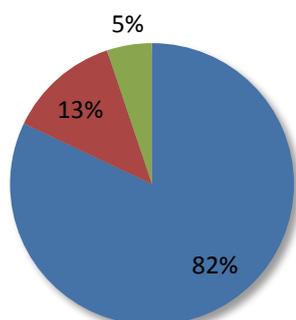


Petit-Bourg



Petit-Canal



Pointe-à-Pitre**Port-Louis****Sainte-Anne**

Si nous rapportons ces quantités de déchets à la population de ces collectivités, nous obtenons les résultats suivants :

Collectivités	RATIOS (en kg/hab)				totaux par communes
	Ordures ménagères	encombrants	Déchets verts	emballages en mélange	
Abymes	380	136	94	9	623
Anse-Bertrand	230	5	0	0	231
Baie-Mahault	680	461	145	0	1289
Gosier	540	253	219	0	1022
Goyave	330	50	54	0	429
Morne-à-l'Eau	270	11	0	0	280
Moule (Le)	360	73	2	0	431
Petit-Bourg	380	177	24	0	587
Petit-Canal	340	91	8	0	444
Pointe-à-Pitre	530	77	64	48	719
Port-Louis	390	174	0	11	571
Sainte-Anne	400	63	25	0	489

Les données fournies par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) (étude de 2007) :

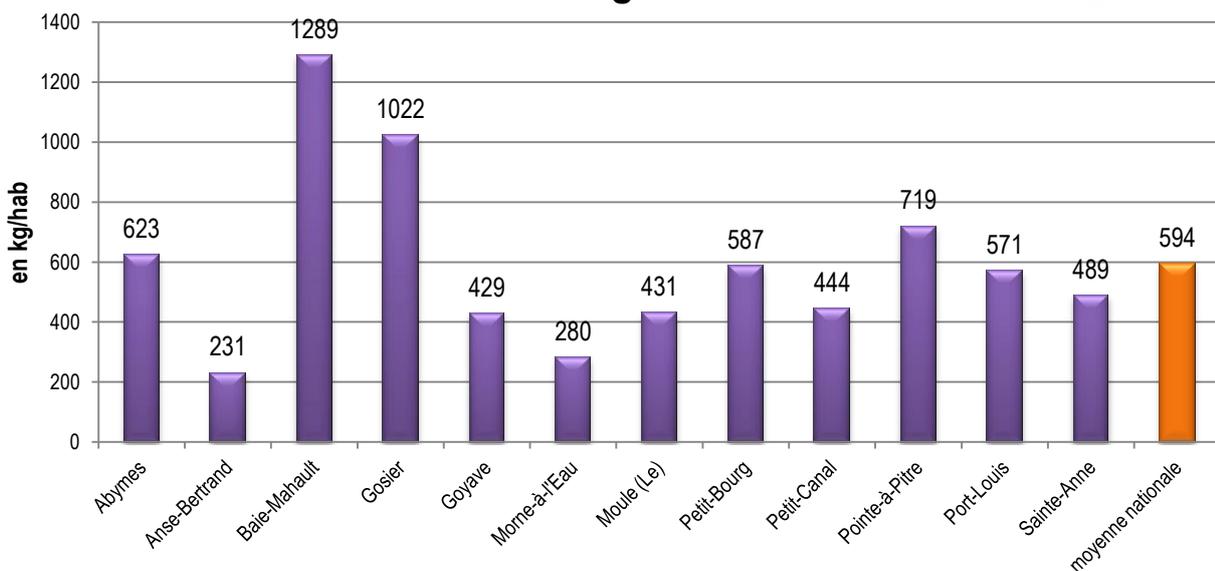
Types de déchets	Performance en kg/habitant/an
Ordures ménagères résiduelles	316
Biodéchets et/ou déchets verts	18
Encombrants	15
Total	594

Figure 10: Principaux ratios des collectivités membres du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2010)

Ratios ordures ménagères



Ratios globaux



En comparaison avec les données de l'ADEME, nous ferons deux remarques :

- Pour les déchets du type « ordures ménagères », les ratios des communes sont globalement supérieurs à la moyenne nationale. Pour se rapprocher de celle-ci, il faut extraire la part valorisable des ordures ménagères. Les collectivités en collaboration avec le SICTOM devront mettre en place ou renforcer la collecte sélective des emballages ménagers et des biodéchets.
- Il y a une grande disparité des données communales par rapport la performance globale de collecte de déchets évaluée à 594 kg/hab/an au niveau national. Les chiffres sont particulièrement élevés pour Baie-Mahault, Gosier et sont supérieurs pour les Abymes et Pointe-à-Pitre. Ce constat s'explique par le fait qu'une part importante de DIB (déchets industriels banals) est prise en charge par ces collectivités.

2.2.2.4 Informations complémentaires

❖ Passage de véhicules transportant des déchets sur la décharge intercommunale de la Gabarre :

Provenance des déchets	Nombres de passages de véhicules en 2010	Pourcentage	Δ par rapport à 2009
Communes membres du SICTOM de la Guadeloupe	39382	65%	+6902
Autres Tiers	21054	35%	- 4989
Totaux	60436	100%	+1913

En 2010, il a été enregistré 60436 passages de véhicules soit en moyenne 194 passages par jour (la décharge étant ouverte du lundi au samedi).

La diminution du nombre de passages de véhicules transportant des déchets pour les autres tiers non membres du SICTOM est parallèle à celle observée pour les quantités de déchets de ces mêmes producteurs. Cette baisse est surtout remarquable pour les déchets assimilés aux ordures ménagères.

❖ Nombre de passages des véhicules transportant des déchets pour les communes membres du SICTOM de la Guadeloupe

Collectivités	Nombre de passages								
	ordures ménagères	encombrants	déchets verts	emballages en mélange	déchets de chantiers / gravats	déblais tuf	Matière plastique	Enfouissement	totaux par communes
Abymes	4829	1897	2885	191	7	0	0	0	9809
Anse-Bertrand	197	4	0	0	0	0	0	0	201
Baie-Mahault	3859	3571	1431	0	43	0	0	11	8915
Désirade (La)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gosier	3512	1070	1031	0	0	19	0	0	5632
Goyave	466	145	173	0	0	0	0	0	784
Morne-à-l'Eau	1088	35	0	0	0	0	0	0	1123
Moule (Le)	1201	320	7	0	0	0	0	0	1528

Collectivités	Nombre de passages								
	ordures ménagères	encombrants	déchets verts	emballages en mélange	déchets de chantiers / gravats	déblais tuf	Matière plastique	Enfouissement	totaux par communes
Petit-Bourg	1521	458	102	4	0	0	0	0	2085
Petit-Canal	417	98	9	0	0	0	0	0	524
Pointe-à-Pitre	2757	824	1209	943	17	0	0	0	5750
Port-Louis	399	245	0	11	0	0	2	0	657
Saint-François	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Sainte-Anne	1971	288	114	0	0	0	0	0	2373
Terre-de-Bas	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SICTOM	22218	8955	6961	1149	67	19	2	11	39382
	56,40%	22,70%	17,70%	2,92%	0,2%	0,05%	0%	0,03%	100%

Au cours de l'année 2010, il a été enregistré 39382 passages de camions transportant des déchets pour le compte des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe soit 126 passages de véhicules par jour.

56,4% des véhicules enregistrés transportaient des ordures ménagères et 40,40 % d'entre eux transportaient des encombrants ou des déchets verts.

2.2.2.5 Rappel sur le fonctionnement de l'accès du site de la Gabarre

Le site de la Gabarre concentre trois ICPE dont deux utilisent les mêmes servitudes de passages à savoir la décharge intercommunale de la Gabarre et ECODEC. La législation en vigueur impose des prescriptions strictes en matière d'accès, de pesée et de contrôle des déchets. Le SICTOM de la Guadeloupe a renforcé au cours du temps son organisation et ses installations en ce sens.

Il convient à ce stade de rappeler le fonctionnement tel qu'il est imposé par le législateur et d'indiquer que les indicateurs techniques présentés dans ce rapport résultent d'un système fiable et contrôlé (même si celui-ci est perfectible).

❖ FONCTIONNEMENT

Pour répondre aux prescriptions des arrêtés préfectoraux et améliorer l'accès du site de la Gabarre, le SICTOM a :

- renforcé l'équipe technique affecté au site de la Gabarre,
- mis en place un réseau informatique et téléphonique avec l'utilisation de deux logiciels d'exploitation (chargés enregistrement et facturation des pesées),
- installé un système de pesée et d'accès par barrières électriques,
- installé un groupe électrogène.

Les postes concernés par l'accès au site de la Gabarre : le bureau d'enregistrement, deux contrôles d'accès, le poste de pesée, la régie de recettes et le local de gardiens.

Le local des gardiens est réservé aux gardiens de nuit qui sont chargés de la surveillance des installations du SICTOM durant les heures de fermeture du site.

Parmi les tâches qui leur sont attribuées, les agents affectés au bureau d'enregistrement sont chargés de l'accueil des usagers du site (clients, transporteurs...), du suivi de la procédure d'acceptation préalable des déchets à la décharge de la Gabarre et de l'enregistrement des données nécessaires au fonctionnement du logiciel de pesée.

La procédure d'acceptation préalable des déchets est basée essentiellement sur le remplissage et la validation de fiches FIP/CAP (fiche d'information préalable / certificat d'acceptation préalable). Ces documents sont obligatoires et permettent de transcrire les principales informations sur les déchets que chaque producteur de déchets souhaite éliminer sur le site (nature des déchets, provenance, transporteur...).

La fiche FIP/CAP permet donc de communiquer aux clients et aux transporteurs sur les principales règles de fonctionnement de la décharge, d'autoriser la livraison que de déchets admissibles et d'identifier les intervenants. Les informations fournies sont ensuite enregistrées dans l'application Quantum (logiciel de pesée) et serviront ultérieurement pour la pesée des déchets.

Après validation de la fiche FIP/CAP, un certificat d'enregistrement est transmis au client. Ce document peut alors être utilisé comme bon de transport par ce dernier afin qu'il puisse livrer ses déchets sur le site.

Les contrôleurs d'accès sont chargés d'orienter les véhicules et les personnes, de contrôler visuellement le contenu des véhicules, de vérifier les bons de transport et tout autre document d'autorisation d'accès (autorisation de visite...).

Le premier poste de contrôle est placé à l'entrée du site et est agrémenté de barrières électriques. Tout conducteur d'engins souhaitant déverser des déchets sur le site de la Gabarre doit présenter un bon de transport aux contrôleurs d'accès. Sans ce document dûment complété, l'accès au site est strictement interdit car il permet de s'assurer de la traçabilité des déchets. Un bon de transport n'est valable que pour un seul passage.

Les informations à transcrire sur un bon de transport sont :

- La date et l'heure de passage,
- Le nom du client/producteur des déchets,
- La provenance des déchets,
- La nature des déchets,
- L'immatriculation du véhicule,
- Le nom du transporteur,
- La signature du chauffeur,
- La signature et le cachet du client,
- Le numéro de fiche FIP/CAP (facultatif).

Après les vérifications élémentaires, les barrières sont levées soit par le contrôleur d'accès soit par le conducteur lui-même en passant un badge au niveau des lecteurs de badge si un badge a été attribué au véhicule.

Le véhicule contenant des déchets se dirige alors vers le pont-basculé pour y être pesé, les autres usagers (employés et visiteurs d'Ecodec, prestataires...) vers leurs destinations souhaitées.

Un détecteur de radioactivité est placé avant le pont-basculé. Il a pour objet d'alerter le poste de pesée en cas de présence d'éléments radioactifs dans un véhicule. En cas de déclenchement de l'alarme, une procédure d'urgence est mise en place.

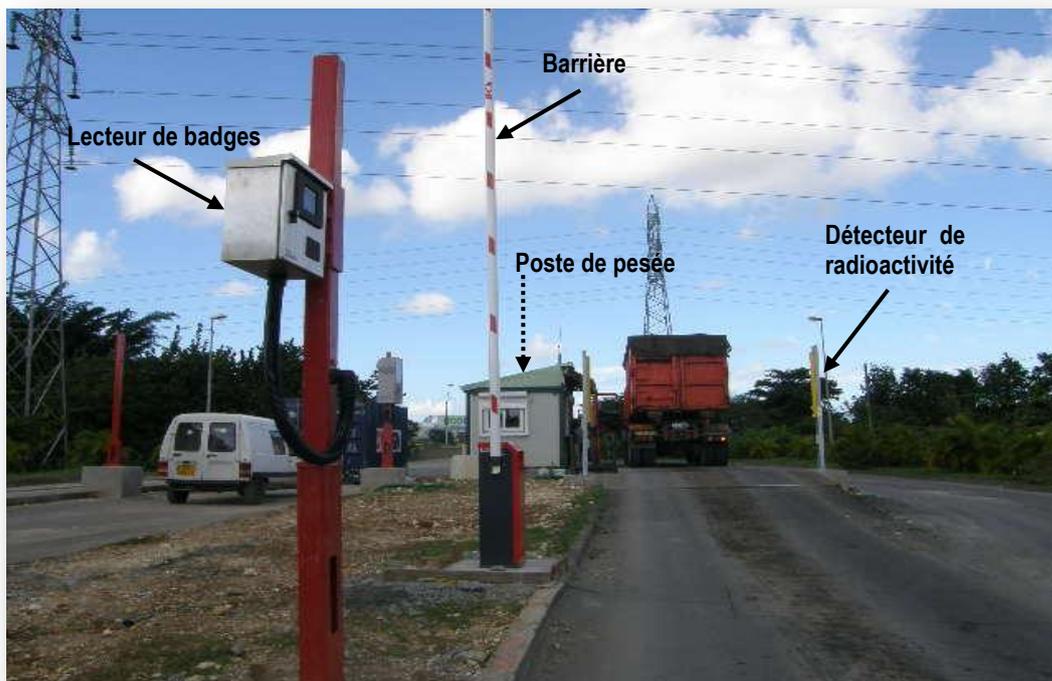


Figure 11: dispositif d'accès à l'entrée du site de la Gabarre (source: SICTOM, 2008)

Au niveau du poste de pesée, les camions sont pesés à l'aide du pont-bascule agrémenté d'une borne d'édition des tickets et d'un feu de signalisation. Ce matériel est relié à un poste informatique où les opérateurs de pesée enregistrent les pesées à partir de l'application Quantum.

A l'issue de la pesée, un ticket de pesée est imprimé au niveau de la borne et récupéré par le conducteur. Le camion peut alors se diriger vers sa destination.

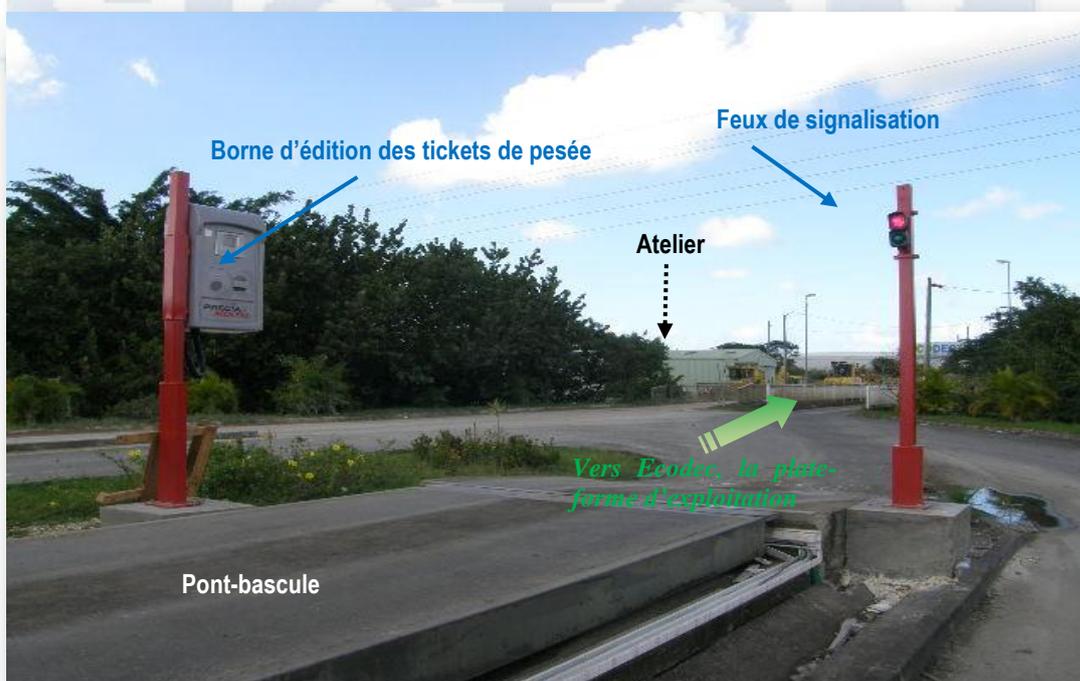


Figure 12: pont-bascule et autre dispositif de pesée à l'entrée du site de la Gabarre (source: SICTOM, 2008)

La régie de recettes est en charge de la facturation des clients et de la réception des paiements effectués sur place. La facturation est faite à partir de l'application SAGA. En effet, toutes les pesées qui sont enregistrées sur Quantum sont systématiquement relayées sur ce deuxième logiciel.

Au vue des explications fournies ci-dessus, il est clair que le réseau informatique et le système de pesée sont indispensables. Pour assurer une certaine continuité du service, des mesures préventives ont été prises.

Premièrement, le système de pesée fait l'objet d'un suivi régulier à partir d'un contrat d'entretien. Le pont-bascule est nettoyé tous les mois. Tous les éléments du système de pesée (pont-bascule, barrières, bornes d'édition des tickets, feux bicolores, lecteurs de badges, détecteur de radioactivité) sont vérifiés tous les trimestres. Le pont-bascule est étalonné une fois par an et son carnet d'entretien est mis à jour. Enfin, un stock de pièces est constitué afin de remplacer dans les meilleurs délais les éléments les plus courants en cas de défaillance.

Un groupe électrogène a été installé afin de en cas de coupure d'électricité. Il fait également l'objet d'un contrat d'entretien. Il est vérifié tous les deux mois.

L'ensemble de ces actions de correction a permis au SICTOM d'avoir aujourd'hui un système de pesée opposable auprès des tiers.

Un deuxième poste de contrôle a été placé à proximité de la deuxième entrée d'Ecodec. Ce poste a pour but de s'assurer de la bonne orientation des véhicules et de mieux réguler la circulation sur le site.

L'accès au site est schématisé ci-après.



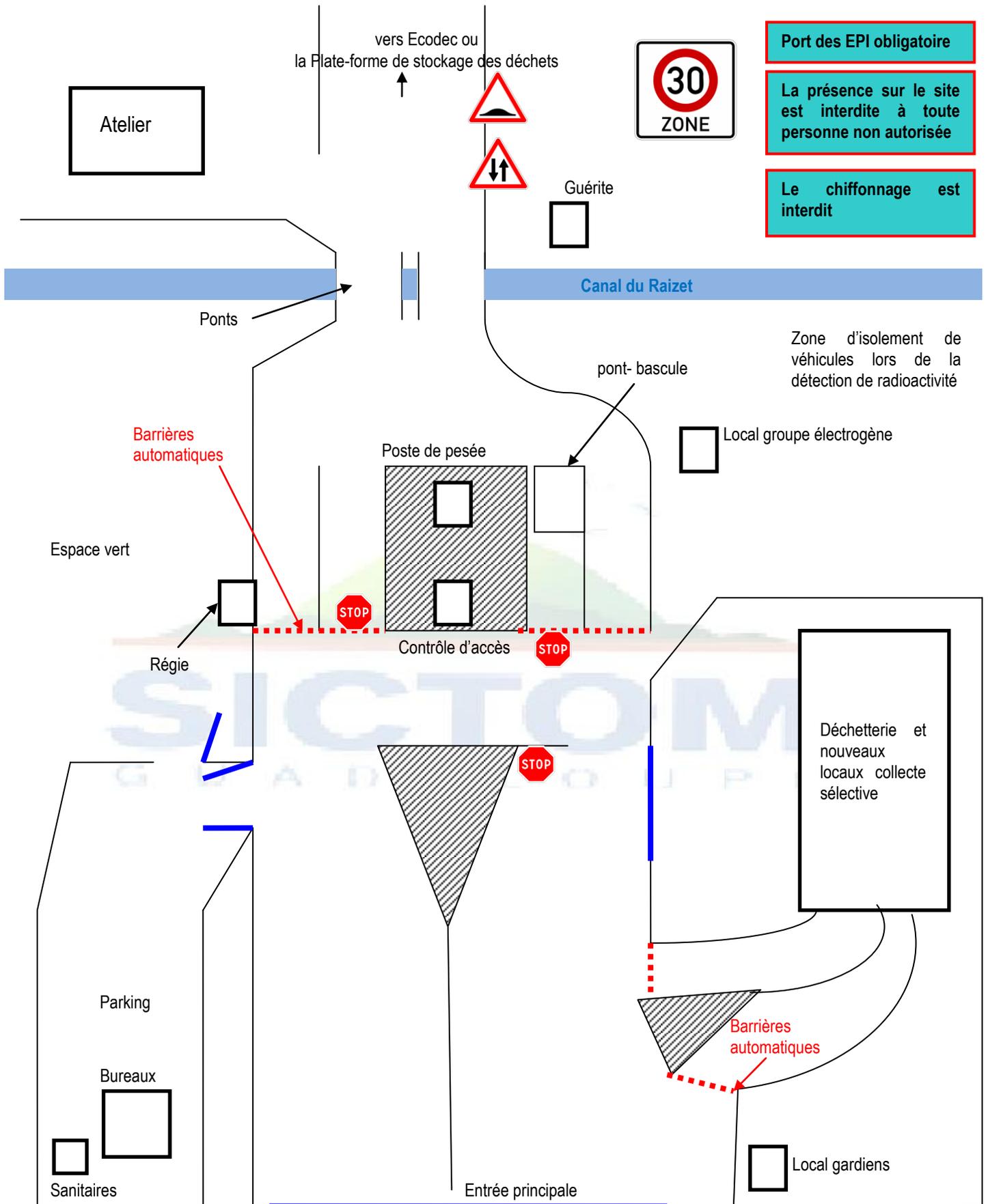


Figure 13: Schématisation de l'entrée du site de la Gabarre (partie 1)

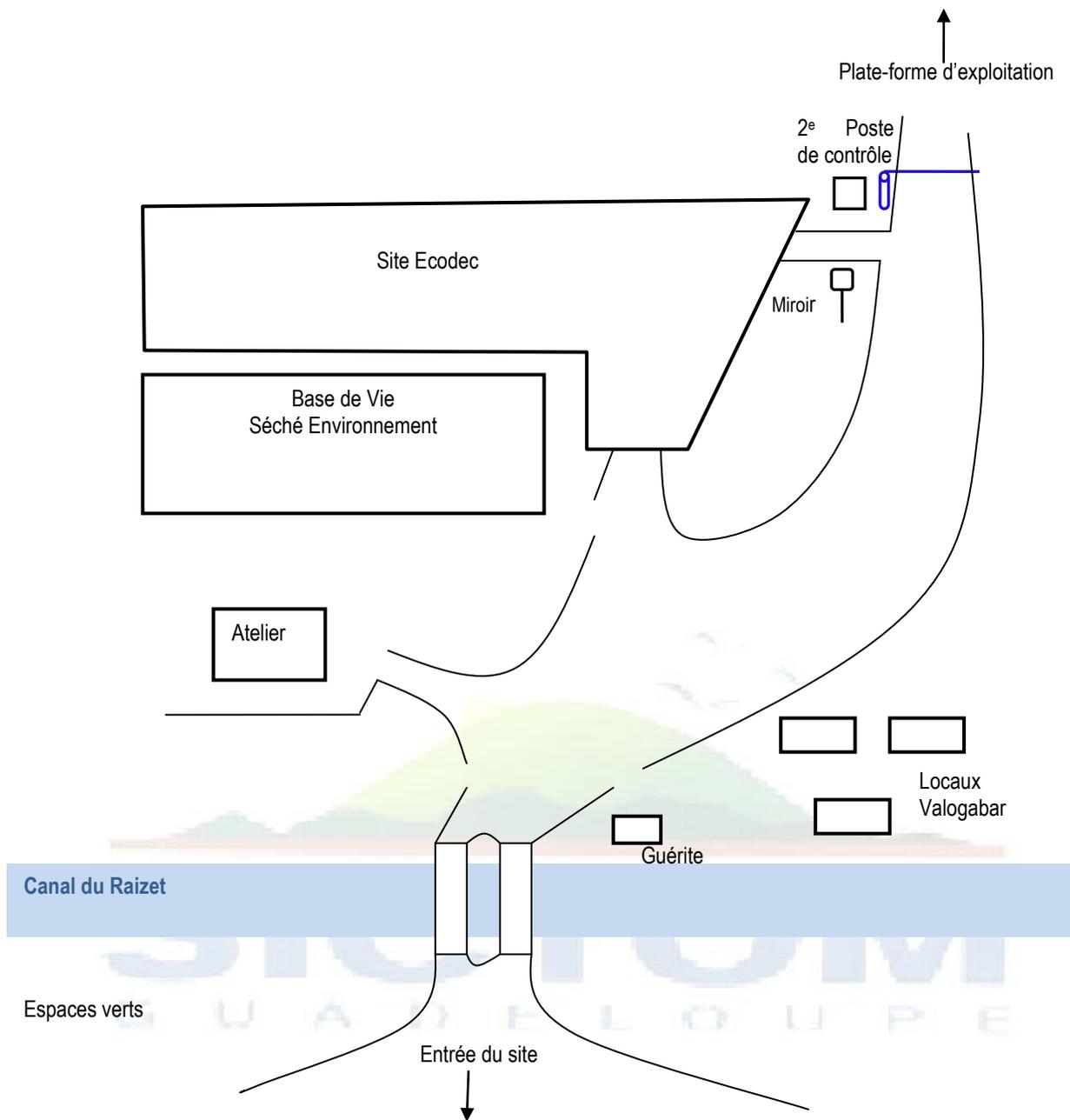


Figure 14: schématisation de l'entrée du site (partie 2)

❖ POINTS A AMELIORER

Malgré les progrès apportés, l'organisation de l'entrée du site n'est pas parfaite. Elle est donc vouée à évoluer, à s'améliorer. Les objectifs à atteindre sont multiples :

- Maîtrise des flux de personnes, de véhicules et de déchets,
- Sécurité des usagers et du personnel du site,
- Respect des arrêtés préfectoraux.

Pour cela, quelques pistes sont envisageables :

- Le renforcement de la signalisation à l'intérieur du site (panneaux d'information, panneaux de signalisation...);
- La rénovation et l'entretien des voies de circulation ;
- La rénovation du réseau informatique et la mise en place d'un contrat de maintenance du matériel informatique ;
- le renforcement de la procédure d'accès notamment pour mieux pallier aux contraintes d'interactivité avec ECODEC et les futurs chantiers (réhabilitation de la décharge, construction de la plate-forme multi-filière) ;
- La mise en place d'un deuxième pont-bascule à la sortie. Ceci permettra de passer en mode double-pesée et de toujours disposer d'un pont-bascule lorsqu'un des deux sera mobilisé ;
- La mise en place de contrôle sur site des déchets déversés dans la zone d'exploitation ;
- La sensibilisation ou le rappel aux usagers du site sur le respect des consignes d'hygiène et de sécurité élémentaires notamment sur les limitations de vitesse et l'arrêt des véhicules au niveau des barrières.

Quelques règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

- Le port des tenues de travail et des EPI est obligatoire.
- Toute personne pénétrant sur le site de la Gabarre est tenue de respecter les consignes données par les agents du SICTOM.
- Les règles de circulation routière sont valables à l'intérieur du site (respect des limitations de vitesse, usage des téléphones portables est proscrit...).
- Les véhicules, les bennes et autres conteneurs doivent en bon état et aptes à circuler sur route.
- Les bons de transport et les autorisations d'accès sont obligatoires sauf indications de la direction du SICTOM.
- Il est strictement interdit de transporter des personnes non habilitées à être sur le site.
- Il est interdit de fumer sur l'ensemble du site.
- Le chiffonnage est interdit.
- Tout véhicule transportant des déchets devra rester bâché jusqu'à proximité de la zone de dépotement des déchets.
- Les déchets doivent être déversés dans les zones allouées.

2.2.3 LA DECHETTERIE EDOUARD BENITO-ESPINAL

La déchetterie « Edouard BENITO-ESPINAL » a été construite en 2003 et est actuellement exploitée par le SICTOM de la Guadeloupe. Elle est destinée à l'usage des particuliers.

2.2.3.1 Les déchets admissibles à la déchetterie

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets admissibles à la déchetterie et les quantités reçues :

Dénominations	Natures		quantités				Unités	filières	
	déchets dangereux ou spécifiques	déchets recyclables ou valorisables	2007	2008	2009	2010		prestataires	Eco-organismes/organismes agréés
Batterie	✓		5,95	5,55		10,09	Tonnes	TDA	
tout-venant			48,96	61,83	129,74	209,52	Tonnes	décharge Gabarre	
Cartons		✓	40,75	71,8	100,37	137,75	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
bouteilles plastiques		✓	7,46	9,24	24,15	22,57	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
déchets verts		✓	26,42	51,46	102,09	126,19	Tonnes	décharge Gabarre	
emballages en verre		✓	26,97	31,35	33,8	(1)	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
autres matières plastiques			4,9	23,78			Tonnes	décharge Gabarre	
huiles usagées	✓		1000	1900	2800	3000	Litres	SARP Caraïbes	
médicaments	✓		4	2	2	/	boites	GPG	Cyclamed
piles et accumulateurs	✓		3		4,24	600 kg	flux	SARP Caraïbes	Corepile
Gravats					41,45	97,676	Tonnes	décharge Gabarre	
tubes et ampoules LBC	✓				6 boites	500 kg		SARP Caraïbes	Recylum
Ferraille (en tonnes)		✓			2,9	38,06	Tonnes	ECODEC /AER	

(1) Pas de donnée transmise sous forme de tonnage mais pour indication : 12 levées de conteneurs d'emballage en verre et 40 levées de conteneurs d'emballages multiples pour l'année 2010.

D'après ce tableau, nous constatons une augmentation générale des flux enregistrés à la déchetterie. Ces résultats sont une preuve supplémentaire que :

- La population est demandeuse de ce type d'installation,
- Les filières de traitement ou de valorisation sont pérennes.

Les déchets verts sont pour l'instant déversés à la décharge de la Gabarre. Toutefois, le SICTOM de la Guadeloupe a pour objectif de mettre en place la filière adaptée afin qu'ils soient traités dans les centres agréés de Guadeloupe.

2.2.3.2 Fréquentation de la déchetterie et provenance des usagers

La fréquentation de la déchetterie est mesurée par le nombre d'enregistrements de déchets. Un enregistrement correspond au passage d'un usager pour un type de déchets.

En effet, un individu peut vouloir éliminer des déchets de natures différentes lors d'un même passage. Il y a donc autant d'enregistrement que de types déchets éliminés et ce pour une même personne.

Ci-dessous le nombre d'enregistrements par mois au cours de l'année 2010 :

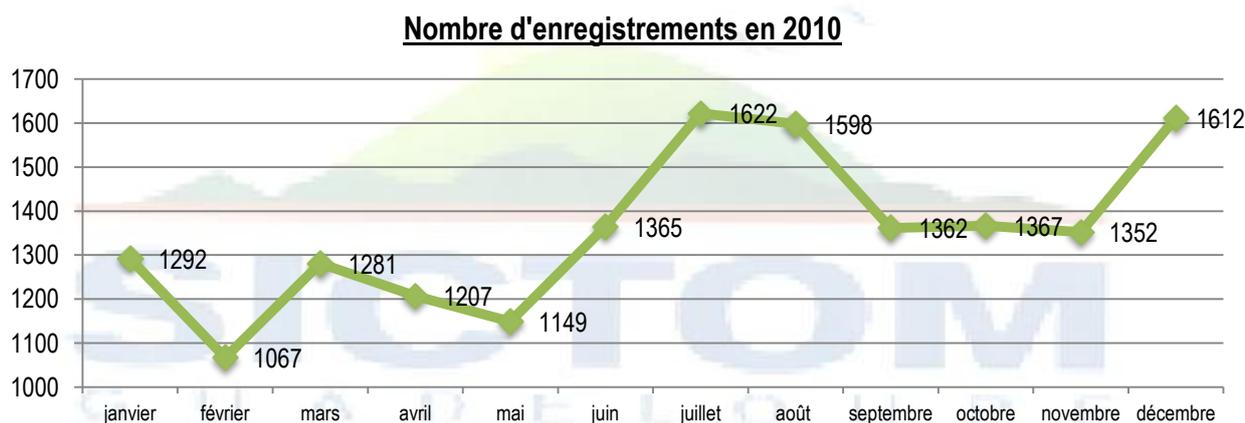


Figure 15: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2010 par mois (source: SICTOM, 2010)

Le niveau de fréquentation de la déchetterie a augmenté en 2010 comme le démontre les chiffres ci-dessous :

	Années			Variations entre 2009 et 2010
	2008	2009	2010	
Nombre de passages	10812	14663	16274	+ 9,9 %

Il serait judicieux de conforter cet engouement autour de la déchetterie en mettant en place des outils de communication relative à cette ICPE (ex : fascicule de présentation de la déchetterie, panneau d'information mis à jour)

Si nous nous intéressons au niveau de fréquentation par rapport à la provenance des usagers, nous obtenons les résultats suivants :

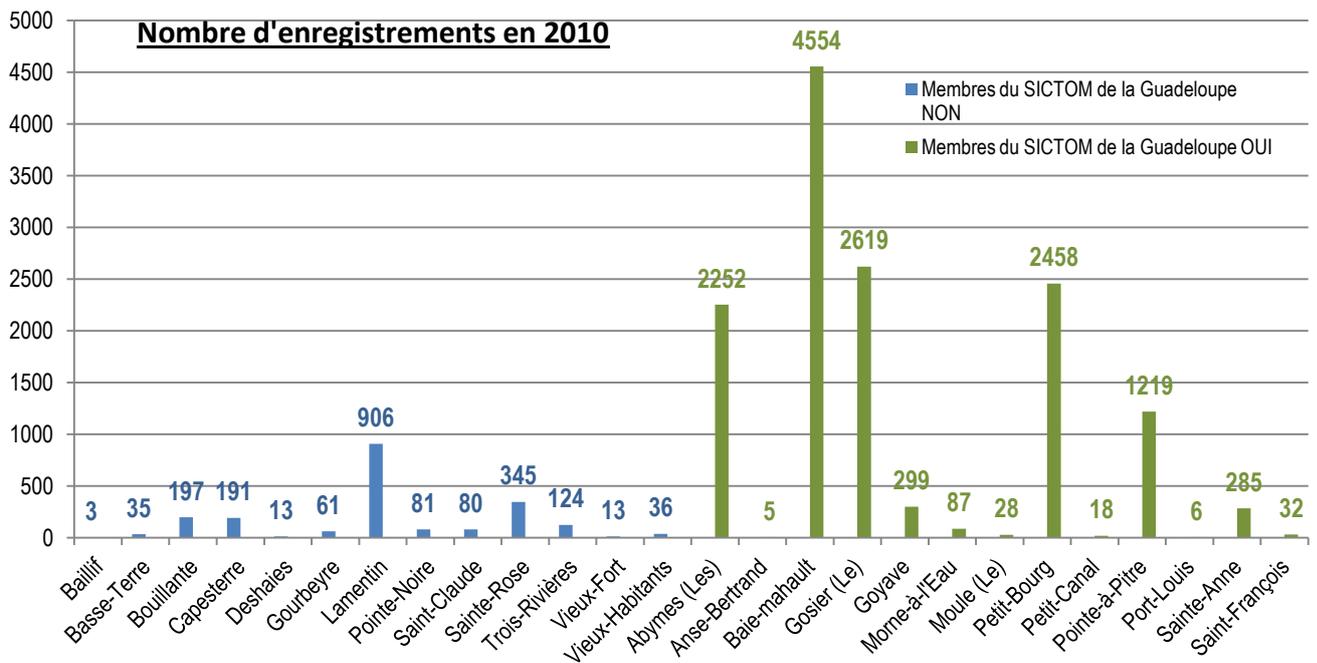


Figure 16: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2010 par provenance des usagers (source: SICTOM, 2010)

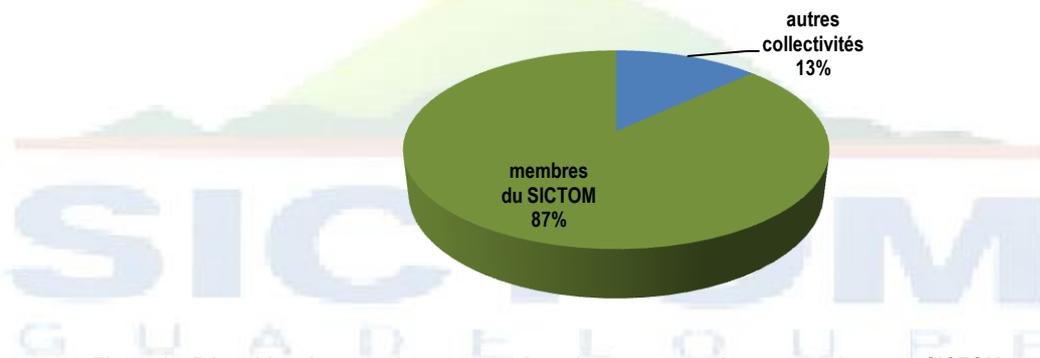


Figure 17: Répartition des enregistrements suivant la provenance des usagers (source : SICTOM, 2010)

La fréquentation de la déchetterie par des usagers provenant des communes membres du SICTOM est plus importante que celle correspondant aux usagers originaires d'autres collectivités.

En 2009, les enregistrements provenant d'usagers habitant les communes membres représentaient 73%. Il atteint 87% en 2010. Une des raisons de ce changement est que les habitants de Deshaies, Lamentin et Sainte-Rose peuvent se diriger désormais vers les installations proposées par leur intercommunalité.

Il est possible de confirmer que cette déchetterie demeure d'envergure départementale et qu'elle remplit son rôle d'installation d'utilité publique. Nous pouvons accroître son influence en renforçant les partenariats existants et en diversifiant les services proposés.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'enregistrements réalisé en 2010 en fonction de la nature des déchets :

Déchets	tout-venant	déchets verts	papier/carton	verre	huile usagée	DMS ¹
nbr d'enregistrements	7051	2084	6378	4718	117	6
Déchets	plastiques	batteries	médicaments	lampes/tubes	ferraille	piles
nbr d'enregistrements	7421	350	46	50	1442	233

Au vu de ces résultats, comme l'année précédente les usagers se déplacent à la déchetterie pour y éliminer essentiellement leurs emballages ménagers ainsi que leurs encombrants (données indiquées en bleu dans le tableau ci-dessus).

2.2.3.3 Les visites de la déchetterie

En 2009, il y a eu 8 visites dont 7 concernaient des élèves ou un public jeune. En 2010, d'après le tableau récapitulatif ci-dessous, il y a eu 10 visites dont la moitié était en lien direct avec la formation ou l'apprentissage des jeunes à leurs futurs métiers (ces dernières sont transcrites en gras).

Dates	Visiteurs	Effectifs
11/01/2010 au 12/02/2010	Stagiaire Lycée professionnel Louis Delgrès Stagiaire baccalauréat en environnement	Une élève
13/01/2010	Centre de formation S.E.F Stagiaires intéressés au métier de l'environnement	12 stagiaires
29/01/2010	Maternelle Lucette Célanie	56 élèves 6 accompagnateurs
18/01/2010	Lycée Agricole Convenance	37 élèves
02/02/2010	Ecole Cora Mayeco	46 élèves 4 accompagnateurs
23/02/2010	Collège Charles de Gaulle Elèves en classe DP6 (découverte professionnelle)	18 élèves 2 accompagnateurs
01/03/2010	Centre de formation Paysages Parcs et Jardins Caraïbes	25 stagiaires en formation
03/06/2010	Ecole Amédée Fengarol	48 élèves 6 accompagnateurs
22/06/2010	Association A.L.E.F.P.A	39 jeunes 9 accompagnateurs
01/09/2010	C.E.M.E.A (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation)	20 stagiaires 1 accompagnateur

Malgré un nombre de visites relativement faible, nous pouvons noter toutefois que la déchetterie « Edouard Bénito-Espinal » est effectivement utilisée comme outil de sensibilisation, d'information et de formation de la population et en particulier du jeune public. La mise en application de certaines fiches d'actions prévues dans le COT permettra de renforcer son rôle.

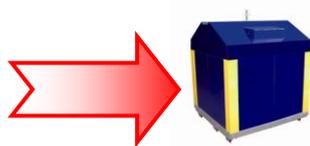
¹ DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

2.2.4 COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS

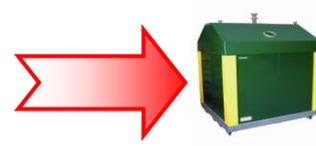
2.2.4.1 Rappel du dispositif

Le dispositif mis en place par le groupement de commandes est la collecte sélective en apport volontaire. Des points d'apport volontaire (PAV) sont mis en place sur le territoire des communes afin que la population puisse y déposer ses emballages recyclables. Un PAV est composé de deux bornes de tri. Le principe général du tri est explicité comme suit :

emballages en plastique,
en papier/carton,
en aluminium, en acier
les JRM²



emballages en verre



La collecte des bornes de tri est assurée par la société Espaces services pour l'ensemble des communes du groupement. La fréquence de collecte a été déterminée de la manière suivante :

- une fois par semaine pour les conteneurs bleus,
- une fois toutes les 2 semaines pour les conteneurs verts.

En fin de circuit de collecte, les déchets d'emballages sont alors acheminés soit au centre de tri ECODEC soit au niveau de la société AER (Antilles Environnement Recyclage) qui sert de transitaire et de site de regroupement pour le recycleur des emballages en verre. ECODEC est chargé de séparer les flux d'emballages issus des bornes bleues et de les conditionner sous forme de balles.

Conformément à la garantie de reprise, Eco-Emballages a déterminé les repreneurs des emballages à recycler. Il a été défini ce qui suit :

Matériaux	Recycleurs
Papier / Carton	Véolia Environnement
Plastique	ECODEC
Aluminium / Acier	AER
Verre	Martinique Recyclage

Les entreprises ECODEC et AER jouent un rôle double :

- celui de centre de tri et de recycleur des emballages en plastique pour la première,
- celui de centre de regroupement et de recycleur des emballages en métaux pour la deuxième.

2.2.4.2 Les points à améliorer

Nous souhaitons mettre en exergue quelques points de dysfonctionnements :

- Il a été constaté une multiplication des dépôts sauvages à proximité des bornes d'apport volontaire particulièrement dans les zones rurales. Des opérations de communication devront donc être réalisées par les collectivités en collaboration avec le SICTOM pour sensibiliser la population aux risques et dommages générés par l'abandon de déchets dans des zones non appropriées (salubrité, hygiène, développement d'animaux nuisibles...) et pour rappeler les services proposés par les mairies en terme de collecte des encombrants et des ordures ménagères.

² JRM : journaux/revues/magazines

- Il a été observé une baisse des tonnages collectés pour les villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre. Ceci est dû au fait que les travaux de rénovation urbaine ont bouleversé l'organisation de certains quartiers et sections de ces collectivités, les populations comme les bornes de tri ont été déplacées.
- Les plans d'implantation des BAV des communes de Morne-à-l'Eau et de Pointe-à-Pitre doivent être révisés car :
 - Sur le territoire de Morne-à-l'Eau, la fréquentation de certains PAV est trop faible,
 - Sur le territoire de Pointe-à-Pitre, quelques bornes ne peuvent être collectées à cause de la circulation routière ou à cause de la présence de réseaux d'électricité ou de télécommunication aériens.



En résumé :

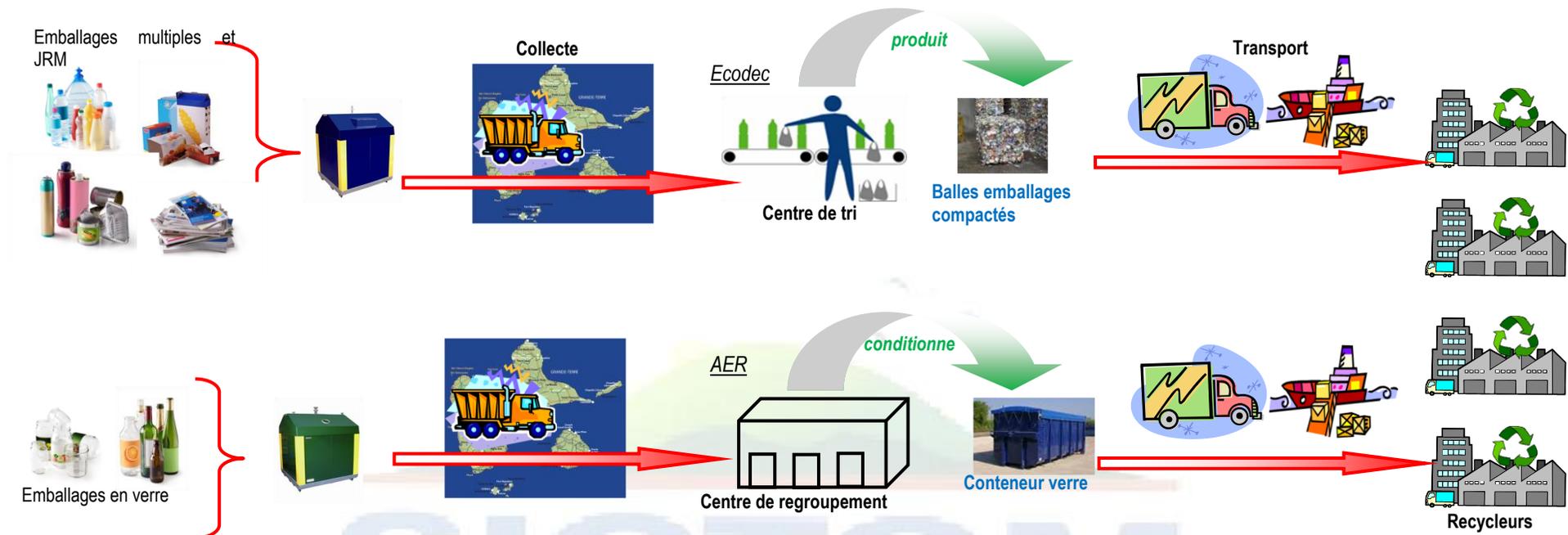


Figure 18: schéma du dispositif de collecte sélective mise en place par le groupement de commandes (SICTOM, 2009)

Remarque : le transport des emballages du centre de tri ou de regroupement aux sites de valorisation incombe aux recycleurs.

2.2.4.3 Tonnages

Vous trouverez ci-dessous les résultats obtenus au cours de l'année 2010.

▪ Les emballages en verre :

▪ Niveau de remplissage des BAV Verre (d'après les suivis de collecte des ambassadeurs de tri) :

Collectivités	Taux de remplissage des BAV					BAV les plus productives	BAV les moins efficaces
	0 - ¼	¼ - ½	½	½ - ¾	¾ - 1		
Abymes	14%		54%		32%	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchetteries • PAV 33 Raizet les Seuils • PAV 21 Raizet Marché 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 37 Raizet Papyrus • PAV 54 Pointe d'Or
Anse-Bertrand et Port-Louis		45%		55%		<ul style="list-style-type: none"> • PAV 4 Bourg • PAV 5 Stade Barbotteau 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 7 Pelletan • PAV 11 Rés. Anfilao
Goyave	10%		56%		34%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 8 Chemin Caraïbe • PAV 2 Zac de l'aiguille 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 6 Terrain de football
Morne-à-l'Eau		57%		29%	14%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 16 Vieux Bourg • PAV 15 Chevalier 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 7 Bosredon • PAV 29 Labuthie
Moule (Le)		30%		70%		<ul style="list-style-type: none"> • PAV 43 Rés. Alizée • PAV 28 Damencourt • PAV 24 Route de Caillebot 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 31 Sainte-Marguerite • PAV 7 Bourg
Petit-Bourg	8%		56%		36%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 36 Prise d'eau • PAV 15 Viard 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 33 Versailles • PAV 31 Daubin
Pointe-à-Pitre		28%		38%	34%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 19 Marina • PAV 20 Marina 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 41 Centre-Ville • PAV 17 Darboussier

Les communes présentant les meilleurs taux de remplissage de leurs bornes sont : Abymes (Les), Le Moule et Pointe-à-Pitre.

Nous pouvons émettre les hypothèses suivantes pour expliquer ce constat :

- Ces communes ont une population relativement importante ;
- Les villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre sont des collectivités à caractère commercial et représentent des zones de passage très fréquentées ;
- La ville du Moule a instauré la collecte sélective sur son territoire depuis 2002. La population et les usagers ont su conserver leurs habitudes de tri.

▪ Les quantités

Collectivités	TONNAGES en 2010					Populations	Ratios (en kg/hab)
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total		
Abymes	86,6	64,36	59,98	62,6	273,54	59404	4,605
Anse-Bertrand	9,27	2,54	7,24	11,64	30,69	4712	6,513
Goyave	12,42	9,36	11,36	10	43,14	7661	5,631
Morne-à-l'Eau	11,91	21,23	26,9	23,66	83,7	16875	4,960
Moule	54,36	38,52	49,92	46,08	188,88	21318	8,860
Petit-Bourg	24,56	46,46	37,74	34,08	142,84	21283	6,711
Pointe-à-Pitre	33,38	35,88	26,48	20,5	116,24	17408	6,677
Port-Louis	16,7	10,94	12,08	14,3	54,02	5466	9,883
Groupement	249,2	229,29	231,7	222,86	933,05	154127	6,054

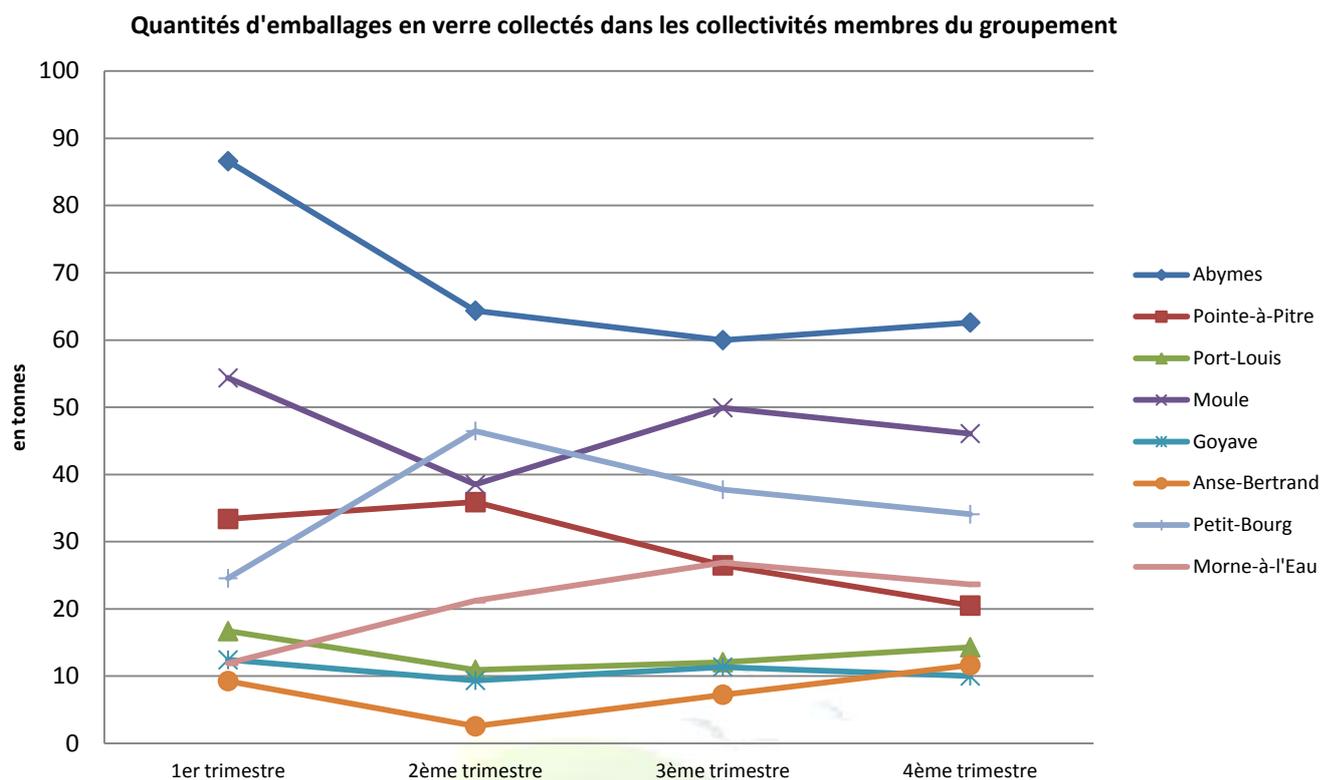


Figure 19: Quantités d'emballages en verre collectés dans les communes en 2010 (source: ECODEC, 2010)

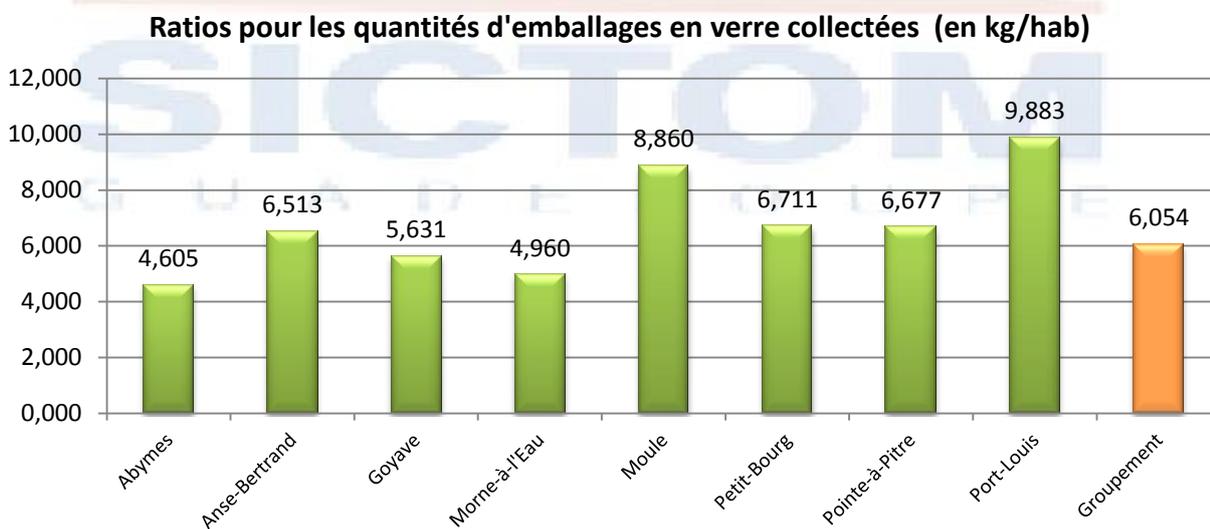


Figure 20: Performance des communes en terme de collecte des emballages en verre en 2010 (source: SICTOM, 2010)

▪ **Les emballages en mélange + JRM (Journaux / Revues / Magazines) :**

▪ Niveau de remplissage des BAV Emballages multiples (d'après les suivis de collecte des ambassadeurs de tri) :

Collectivités	Taux de remplissage des BAV					BAV les plus productives	BAV les moins efficaces
	0 - ¼	¼ - ½	½	½ - ¾	¾ - 1		
Abymes	14%			62%	14%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 115 Pointe d'Or • PAV 71 Caraque • PAV 69 Boisvin 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 42 Grand-Camp (Collinette) • PAV 48 Grand-Camp (Plaine)
Anse-Bertrand et Port-Louis		34%		34%	25%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 5 Barbotteau • PAV 11 Anfilao • PAV 10 Haut de la Montagne 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 6 Belin • PAV 7 Pelletan
Goyave		60%			40%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 4 Bourg • PAV 3 Rés. Ti Racocon 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 7 intersection plage de Sainte-Claire
Morne-à-l'Eau		91%		6%	1%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 6 Gensolin • PAV 2 Bourg • PAV 35 Richeval 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 21 Jabrun • PAV 10 Cocoyer • PAV 12 Bonne Terre
Moule (Le)	26%			64%	10%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 43 Alizée • PAV 28 Damencourt • PAV 2 Bourg 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 34 Bonan • PAV 4 Lauréal • PAV 29 l'Autre Bord
Petit-Bourg		60%			40%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 42 Arnouville • PAV 4 Bellevue • PAV 17 Grande Savane 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 38 Pointe à Bacchus • PAV 8 Bourg
Pointe-à-Pitre		59%			41%	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 19 Marina • PAV 10 Marina • PAV 33 Mutualité 	<ul style="list-style-type: none"> • PAV 28 Mortenol • PAV 29 Mortenol • PAV 17 Darboussier

Les communes présentant les meilleurs taux de remplissage de leurs bornes sont : Abymes (Les) et Moule (Le). Les raisons évoquées à la page 46 pour les emballages en verre restent valables.

▪ Les Quantités :

Collectivités	Tonnages en 2010					Populations	Ratios (en kg/hab)
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total		
Abymes	85,91	130,63	82,84	62,47	361,85	59404	6,091
Pointe-à-Pitre	36,81	67,23	42,35	36,53	182,92	17408	10,508
Port-Louis	7,02	7,96	6,92	7,17	29,07	5466	5,318
Moule	22,32	34,6	36,98	36,92	130,82	21318	6,137
Goyave	8,27	17,38	30,16	27,54	83,35	7661	10,880
Anse-Bertrand	15,05	6,05	5,54	6,63	33,27	4712	7,061
Petit-Bourg	34,32	54,53	50,03	51,16	190,04	21283	8,929
Morne-à-l'Eau	14,13	35,16	43,14	34,3	126,73	16875	7,510
Groupement	295,22	305,86	372,34	404,75	1408,22	154127	9,137

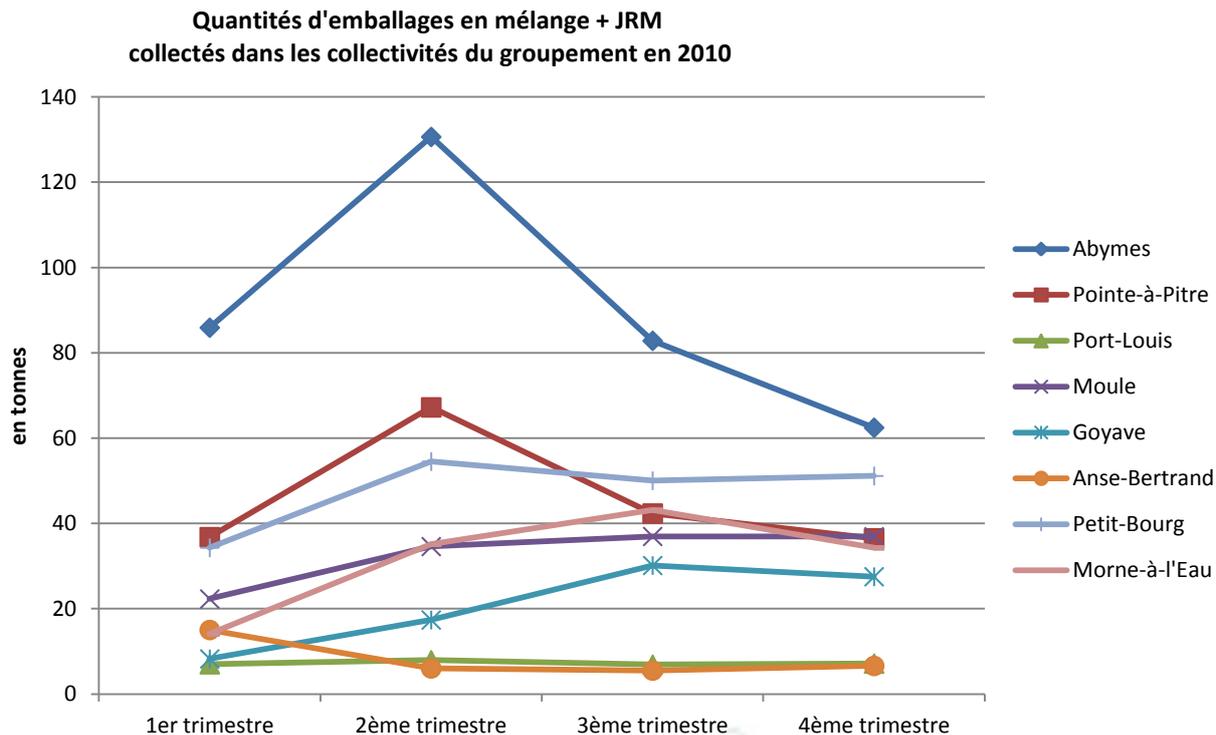


Figure 21: Quantités d'emballages en mélange collectés dans les communes en 2010

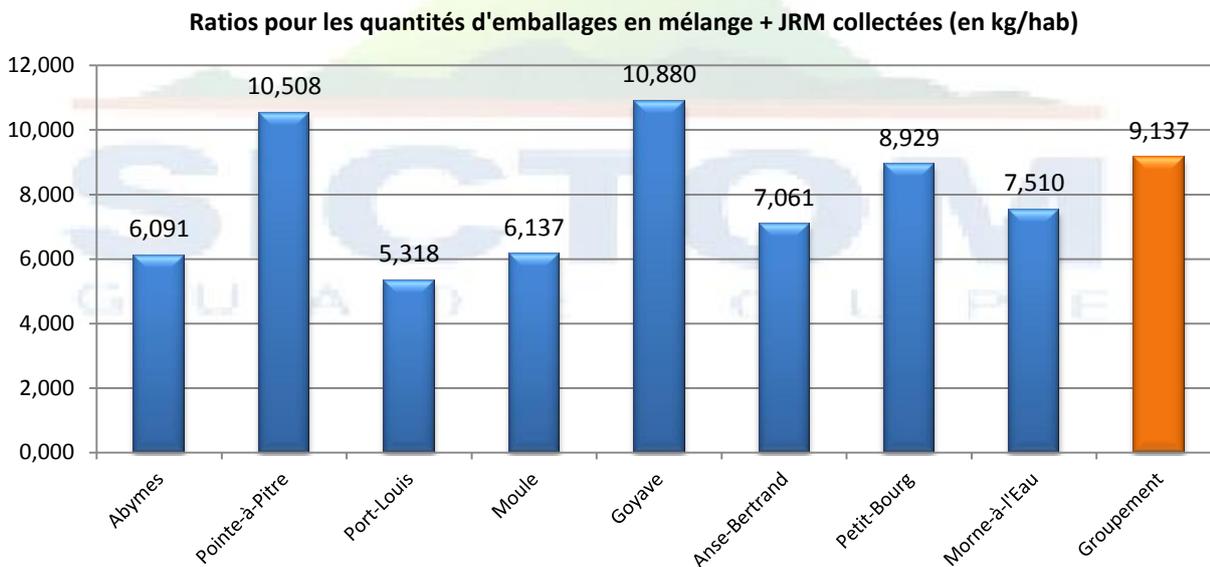


Figure 22: Performance des communes concernant leurs tonnages d'emballages en mélange collectés en 2010 (source: SICTOM, 2010)

■ Les quantités d'emballages recyclés en 2010 :

Matériau	Quantités (en tonnes)				
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	année 2010
Verre	267,19	305,26	297,22	263,26	1132,93
PET clair	42	76,13	56,13	33,16	207,42
PEHD	10,731	17,282	15,18	6,79	49,983
Acier	10,413	14,364	13,98	9,06	47,817
Aluminium	1,309	1,525	2,3	1	6,134
Papier/carton	22,82	20,98	21,33	20,42	85,55
Tous matériaux confondus	354,463	435,541	406,14	333,69	1529,834

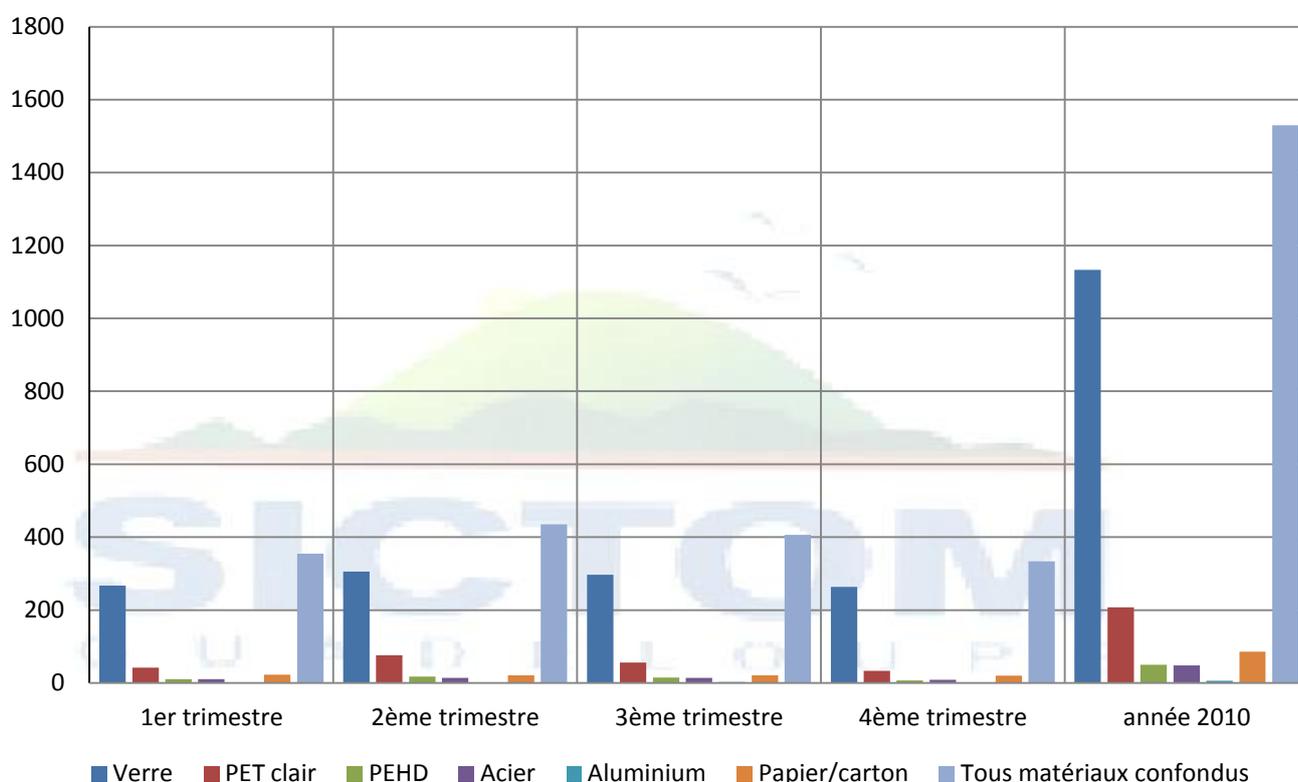


Figure 23: Quantités de matériaux valorisés issus de la collecte sélective (source: SICTOM, 2010)

Comme le montre le graphique ci-dessus, le verre représente la part la plus importante des emballages collectés en terme de tonnages.

▪ Les refus de tri :

Les JRM représentent 15 % du gisement en entrée du site de la Gabarre.

	Quantités (en tonnes)				
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
Emballages - JRM collectés	544,42	535,15	604,04	627,61	2341,27
Emballages seuls	462,75	454,88	513,43	533,47	1990,08
Matériaux valorisés	354,463	435,541	406,14	333,69	1529,834
Taux estimatif de refus de tri	23,40 %	4,25	20,9%	37,45%	23,13%

Selon l'organisme Eco-Emballages, le gisement de déchets collectés est considéré de bonne qualité lorsque le taux de refus de tri est inférieur à 25%. Le taux de refus de tri annuel est donc relativement encourageant puisqu'il est de **23,13%**. Des efforts de communication sur les consignes seront réalisés afin d'obtenir d'excellents résultats.

D'après les tableaux de suivi fournis par les ambassadeurs de tri, il a été fait deux constats :

- les déchets indésirables les plus fréquemment rencontrés sont : les sacs poubelles, les briques alimentaires, les boîtes à pizza. Il est possible également de retrouver des bouteilles en plastique dans les bornes destinées au verre ;
- La qualité du gisement (et donc du tri) est sensiblement meilleure dans les communes dites rurales par rapport aux zones plus urbanisées.

2.2.4.4 La communication sur la collecte sélective

La communication qui a été privilégiée par le groupement de commandes à travers son coordonnateur est la communication de proximité. Elle passe essentiellement par un contact direct avec la population. Elle est réalisée par une équipe d'ambassadeurs de tri coordonnée par le chargé de mission et peut prendre plusieurs formes :

- Sensibilisation dans les écoles,
- Organisation de manifestations,
- Tenue de stand d'information,
- Sensibilisation « en porte-à-porte ».

Les visées de ces différentes opérations sont de :

- Faire découvrir à la population le dispositif de collecte sélective,
- expliquer ou rappeler les consignes de tri oralement mais également à partir de supports écrits (tels que les guides de tri, les aide-mémoire...),
- augmenter les tonnages et améliorer la qualité des emballages collectés et triés en atteignant un grand nombre de personnes.

Vous trouverez ci-après les résultats des différentes opérations menées au cours de l'année 2010.

■ Opérations « Communication en porte à porte » :

Les secteurs qui ont été choisis pour les opérations de « communication en porte-à-porte » sont ceux où les ambassadeurs ont remarqué une baisse des tonnages ou l'apparition de déchets indésirables³.

Villes	Dates	Quartiers	Nombre de foyers	Nombre de personnes sensibilisées
Petit-bourg	24-fev	St jean	17	38
	16-juin	Daubin	50	113
	Total		67	151
Abymes	22/01-9/03	Abymes	328	738
	19-oct	Résidence Papyrus (Raizet)	114	257
	20-oct	Résidence Les Seuils (Raizet)	84	189
	21-oct	Résidence Les Cannelles (gd camp)	105	236
	22-oct	Sonis (Lacroix)	145	326
	25-oct	Résidence Calbassiers (Pointe d'Or)	124	279
	26-oct	Résidence (Bois Joli)	114	257
	Total		1014	2282
Pointe-à-pitre	27-oct	Mairie	88	198
	28-oct	Cité Bergevin	119	268
	29-oct	Lauricisque (Résidence Bergevin)	130	293
	03-nov	Résidence Darboussier	98	221
	04-nov	Résidence Cipolin	108	243
	05-nov	Cité Henry IV	98	221
	Total		641	1444
Morne à l'eau	08-nov	Cocoyer	78	176
	09-nov	Brion	85	191
	10-nov	Esperance	58	131
	12-nov	Nouvin, Girard	64	144
	Total		285	642
Port Louis	15-nov	Foyer rural	66	149
	16-nov	Calbassier	53	119
	17-nov	Zephir	60	135
	18-nov	Pelletan	53	119
	19-nov	Haut de la montagne	46	104
	Total		278	626
Desirade	09/11 - 13/11	Les galets	22	50
	14/11 - 19/11	Les sables	30	68
	20/11 - 24/11	Beauséjour	5	11
	25/11 - 29/11	Fort mamouset	5	11
			62	140
Totaux			2347	5285

³ Déchets indésirables : déchets qui ne sont pas admissibles dans le dispositif de collecte sélective (emballages souillés, déchets autres que des emballages recyclables – ordures ménagères, encombrants, déchets verts... -).

Remarque : La commune de la Désirade ne fait pas officiellement partie du groupement. Toutefois, la collecte sélective des emballages ménagers étant effective sur ce territoire, il a été décidé de mener des actions de sensibilisation sur ce territoire en collaboration avec la mairie.

▪ **Opérations de sensibilisation dans les écoles**

Villes	Ecoles	Nombre d'élèves sensibilisés
Petit-Bourg	Robert Frété	52
	Fessin	139
	Carrere	76
	Chovino	103
	Daubin	114
	Lezarde	202
	Total	686
Pointe-à-Pitre	A.Fengarol	2610
	R. Jolivière	316
	L. Feix	616
	F.Bonchamps	324
	Lauricisque	67
	R.Cipolin	44
	F.Rallion	15
	F.Edinval	75
	Total	4067
Abymes	Raizet mixte 3	234
	Caraque	58
	Coma	89
	Anquetil	354
	Petit-Pérou	160
	H.Leogane	108
	M.St Pierre	123
	Chazeau	100
	Mixte 1 gd Camp	362
	Total	1588
	Port-Louis	Lycée de Port-Louis
Colege Port-Lous		333
Total		353
Morne-à-l'Eau	E.Coco	80
	Total	80
Goyave	Emile Zola	134
	Total	134
TOTAUX		6 908

▪ Les autres animations

Animations	Dates	Nombre de personnes sensibilisées
Assemblée générale du crédit agricole	10/02/2010	45
Centre de Loisir de Baie-Mahault	25/03/2010	45
Semaine développement durable (Morne-à-l'eau)	début avril	250
Jeux concours sur le tri (Pointe à pitre)	19/04/2010	300
Lancement jeux concours sur le tri (Pointe-à-pitre)	19/04/2010	300
Pâques	22-25/04/2010	800
41eme BIMA	01/06/2010	50
Pas de vacances pour les déchets	Juillet	600
Marché de port louis	02/07/2010	100
Marché de Port-louis	07/07/2010	100
Tour cycliste junior	22/07/2010	50
Tour de Guadeloupe	Début aout	18000
Centre de Loisir de Port-Louis	04/08/2010	45
Quinzaine écocitoyenneté des Abymes	04/08/2010	20
Journée de l'urbanisme et de l'environnement	08/10/2010	200
Marchés de Petit-Bourg (peyi ti bou, prise d'eau)	06/11/2010	270
CLSH petit bonheur notre dame	17/11/2010	90
Sensibilisation assoc. BPJEPS	17/12/2010	30
Total		21295

2.2.5 TRAITEMENT DES DIB

Le SICTOM de la Guadeloupe a signé en novembre 2009 avec ECODEC une convention que cette société puisse prendre en charge la valorisation des DIB (déchets industriels banals) acheminés sur le site de la Gabarre.

Les déchets industriels banals (DIB) sont des déchets issus des entreprises et des établissements autres que les ménages pouvant être traités dans les mêmes conditions et filières que les déchets ménagers non dangereux.

Les DIB pris en compte sur le site de la Gabarre sont ceux issus des entreprises privées et publiques, des établissements publics et des collectivités non membres du SICTOM de la Guadeloupe.

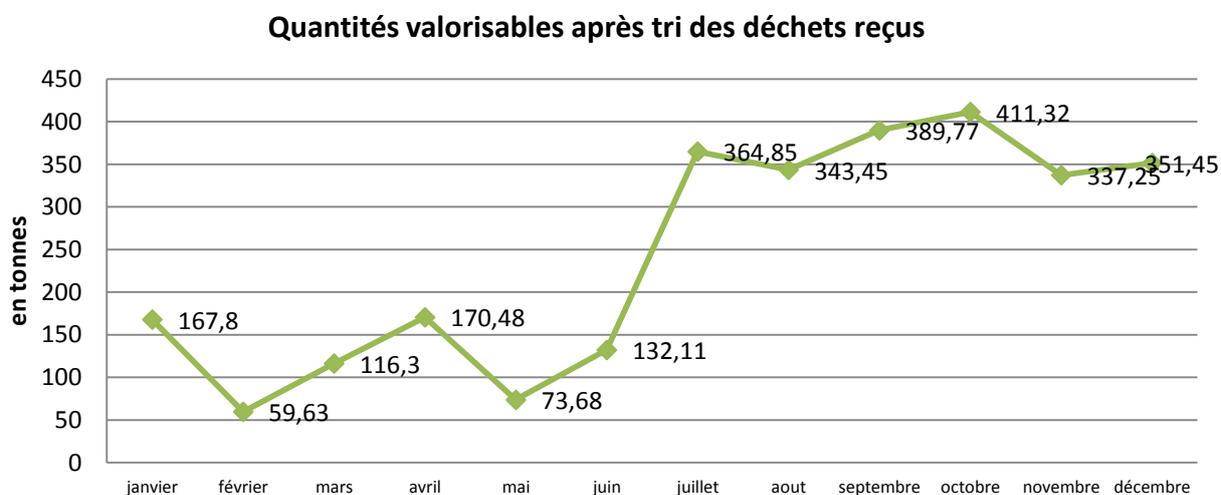
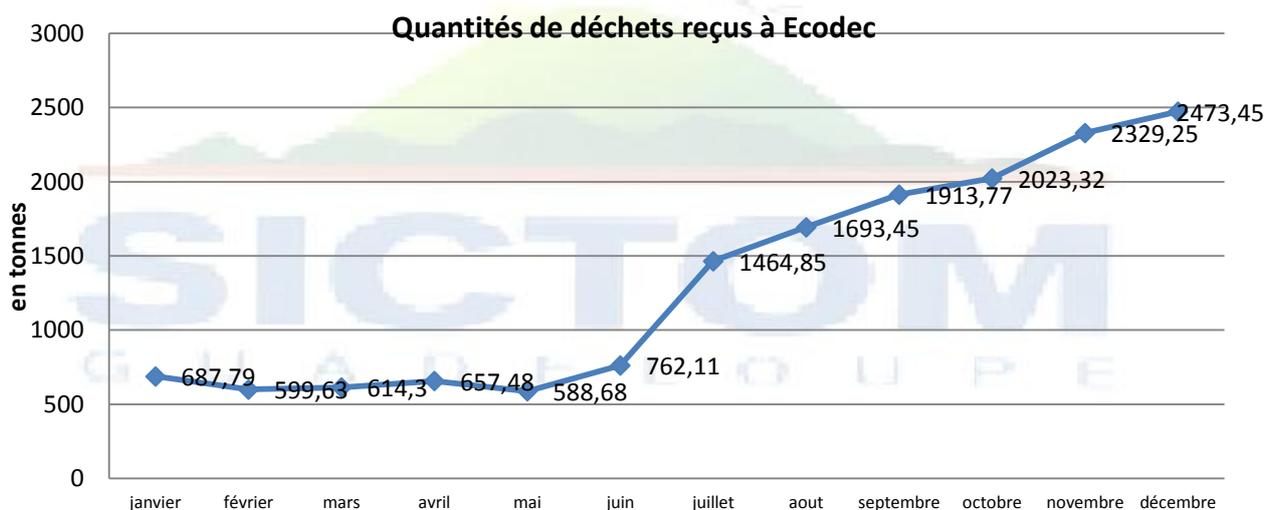
La prestation d'ECODEC consiste à trier, à conditionner, à orienter les DIB vers les filières de valorisation adéquates. Les DIB valorisables par ECODEC sont les catégories suivantes :

- Les emballages recyclables,
- Les matières plastiques,
- les déchets métalliques,
- les déchets en bois non traités.

Les quantités de DIB traités par ECODEC en 2010 sont présentées ci-après :

MOIS	tonnages			% valorisables
	quantités reçues	refus de tri	quantités valorisables	
janvier	687,79	519,99	167,8	24,40
février	599,63	540	59,63	9,94
mars	614,3	498	116,3	18,93
avril	657,48	487	170,48	25,93
mai	588,68	515	73,68	12,52
juin	762,11	630	132,11	17,33
juillet	1464,85	1100	364,85	24,91
aout	1693,45	1350	343,45	20,28
septembre	1913,77	1524	389,77	20,37
octobre	2023,32	1612	411,32	20,33
novembre	2329,25	1992	337,25	14,48
décembre	2473,45	2122	351,45	14,21
total	15808,08	12889,99	2918,09	18,46

Figure 24: Quantités DIB traités par Ecodec en 2010 dans le cadre de la convention (source: Ecodec , 2010)



Les quantités de déchets reçus à ECODEC entre le début et la fin d'année ont sensiblement augmenté (+72% entre les mois de janvier et de décembre), cependant cette croissance n'a pas été ressentie au niveau du pourcentage des tonnages de déchets valorisables. Autrement dit, il y a eu plus de déchets en entrée mais cette tendance ne s'est pas accompagnée d'une véritable amélioration de la qualité du gisement de DIB.

Le pourcentage moyen de déchets valorisables pour l'année 2010 est de 18,46%. Ce résultat s'explique par un mauvais tri des DIB à la source c'est-à-dire au sein de l'entreprise. Les matériaux valorisables sont régulièrement souillés par des matières putrescibles (ordures ménagères, matières organiques, marchandises avariées) ou ne sont pas protégés contre les intempéries (le carton humide ou mouillé n'est pas valorisable).

En plus de respecter les préconisations réglementaires, le traitement des DIB sera une opération profitable si un tri primaire est réalisé par les entreprises (séparation entre les déchets valorisables et les déchets ultimes). Pour cela, des mesures incitatives devront être prises par tous les acteurs concernés telles que la création d'une déchetterie pour les professionnels, une politique tarifaire réellement favorable aux déchets triés, la mise à disposition de conteneurs adaptés, une sensibilisation renforcée des entreprises.

2.3 NUISANCES LIEES AU FONCTIONNEMENT DE LA DECHARGE ET DE LA DECHETTERIE DE LA GABARRE

Le fonctionnement de la décharge intercommunale de la Gabarre et de la déchetterie Edouard Bénito-Espinal engendre certaines nuisances que le SICTOM a l'obligation de réduire ou d'éliminer dès que les solutions techniques le permettent.

Le tableau ci-dessous en récapitule les principaux points :

Problématiques	Sites	Mesures de prévention
Insectes (mouches, moustiques) Myriapodes	Décharge Déchetterie	Désinsectisation régulière du site (appel à un prestataire spécialisé)
Rats	Décharge Déchetterie	Dératisation régulière du site (appel à un prestataire spécialisé)
Poussières	Décharge	Nettoyage périodique des voies de circulation par un prestataire.
Chiens errants	Décharge	Aucune mesure spécifique n'a été prise à ce jour. L'élimination de la population canine nécessite la mise en place de la clôture du site pour éviter tout risque de dispersion ou de reconstitution rapide de meutes. La clôture sera réalisée dans le cadre du projet de réhabilitation de la décharge.
Oiseaux	Décharge	Aucune mesure spécifique n'a été prise à ce jour. La réhabilitation de la décharge permettra une réduction notable de la présence d'oiseaux sur le site et les zones limitrophes.
Pollution de l'environnement par le biogaz et les lixiviats	Décharge	Le traitement du biogaz et des lixiviats est prévu dans la réhabilitation de la décharge.

La lutte contre les effets nuisibles engendrés par la décharge sera beaucoup plus marquée avec la réhabilitation de la décharge dont les premiers travaux sont prévus en décembre 2010.

3 PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

3.1 BILAN ANNUEL

3.1.1 MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous rappelle les modalités de traitement des déchets pris en charge par le SICTOM de la Guadeloupe :

prestations	Modes d'exploitation		commentaires
	Régie	Marchés - Contrats	
Décharge	✓		
Collecte des BAV		✓	Prestataire : Espaces Services
Tri des emballages		✓	Prestataire : Ecodec
Tri des DIB		✓	Prestataire : Ecodec

3.1.2 QUELQUES ELEMENTS FINANCIERS : LE SICTOM, UN SYNDICAT EN COURS DE RESTRUCTURATION

3.1.2.1 La section de fonctionnement 2010 : une maîtrise des dépenses de fonctionnement

1°) Les charges de fonctionnement

Celles-ci s'établissent à 14 119 740 € en 2010 (CA 2010). Ils se répartissent de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	10 253 091 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 084 030 €
65	Autres charges de gestion courante	101 734 €
66	Charges financières	2 996 €
67	Charges exceptionnelles	189 081 €
	Opération pour ordre	488 806 €

Ces charges sont fortement impactées par l'augmentation de la TGAP (+1 257 413 € par rapport à 2009 : passage à 15€ la tonne à 20 € la tonne). Les autres charges (charges à caractère général et charges de personnel) sont bien maîtrisées.

2°) Les produits de fonctionnement

Ils sont constitués des contributions communales et de la redevance de mise en décharge par les particuliers et les entreprises. Au compte de recettes de gestion 2010, ils s'établissent comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants
013	Atténuation de charges	15 912
70	Produits de services, du domaine et ventes	200 000 €
73	Impôts et taxes	3 778 919 €
74	Dotations et participations	6 753 225 €
75	Autres produits de gestion courante	2 656 465 €
	Total	13 404 522 €

Les produits sont en recul par rapport à 2009 (880 000 €). En effet, le SICTOM ne recevant plus les déchets du SYMCTOM et de la CCNBT, les versements de ces collectivités n'apparaissent plus au budget 2010.

Ils comprennent en majorité les recettes issues de la participation (hors TGAP) des communes ont été de 6 589 355 € (27 € par habitant) et le produit des DICB d'un montant de 3 634 528 € (dont 992 293 € de TGAP). Les autres recettes sont constituées de la redevance pour occupation du domaine public versée par URBASER, les aides de l'ASP et du Département et d'Ecoemballages.

3.1.2.2 La section d'investissement en 2010 : vers une politique d'investissements ambitieuse

Sur les 7 485 163 € prévus au budget primitif 2010, les crédits d'un montant de 5 603 011 € ont dû être annulés. De nombreux investissements (quais de transfert et travaux de réhabilitation de la décharge) ont dû être reportés sur 2011.

Toutefois, le SICTOM envisage de s'engager dans une politique d'investissement à long terme : construction d'une plateforme multifilière, réhabilitation de la décharge, achat de bornes d'apport volontaire. Dès 2010, les études préalables ont été lancées. Ces équipements ont fait l'objet de demande de financement auprès de l'ADEME, du FEDER, de la Région et du Département. 1 206 883 € ont été versés au titre des études préalables de la construction de la plateforme multifilière et 390 573 € pour l'acquisition des bornes d'apport volontaire.

3.1.2.3 Principales prestations rémunérées à des organismes privés ou publics en 2010

Les différentes activités et compétences du SICTOM de la Guadeloupe ont nécessité un certain nombre de prestations réalisées par des entreprises privées.

Entreprises	Prestations	Montants annuels
A4 Caraïbes Environnement	Communication	459 928,49 €
Espaces Services	Collecte des bornes de tri	105 000,15 €
Groupe Gaddarkhan et fils	Approvisionnement en tuf	969 383,76 €
Guadeloupe Pétroleum Company (GPC)	Approvisionnement en carburant	211 445,76 €
Sage Services Environnement	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage générale	2 167 785,46€
Sulo France	Fourniture et Approvisionnement en bornes de tri	1 409 198 €

3.2 CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

La contribution des collectivités membres du SICTOM représente la somme de la participation des communes (calculée en fonction du nombre d'habitants) et du reversement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

3.2.1 DECHETS ENREGISTRES A LA DECHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE ET LA TGAP

La TGAP a été instituée le 1er janvier 1999 par la loi n°98-1266 du 30 décembre 1998. Elle est assujettie à toutes installations de traitement de déchets. Elle est égale à la multiplication d'un taux en vigueur avec un tonnage annuel enregistré.

Le SICTOM de la Guadeloupe est chargé de collecter la TGAP de l'ensemble des producteurs de déchets puis de la reverser aux services des douanes de Nice Port.

Le poids financier de la TGAP n'a cessé d'augmenter avec l'évolution de ce taux. Pour une installation classée telle que la décharge intercommunale de la Gabarre, celui-ci a crû de la façon suivante :

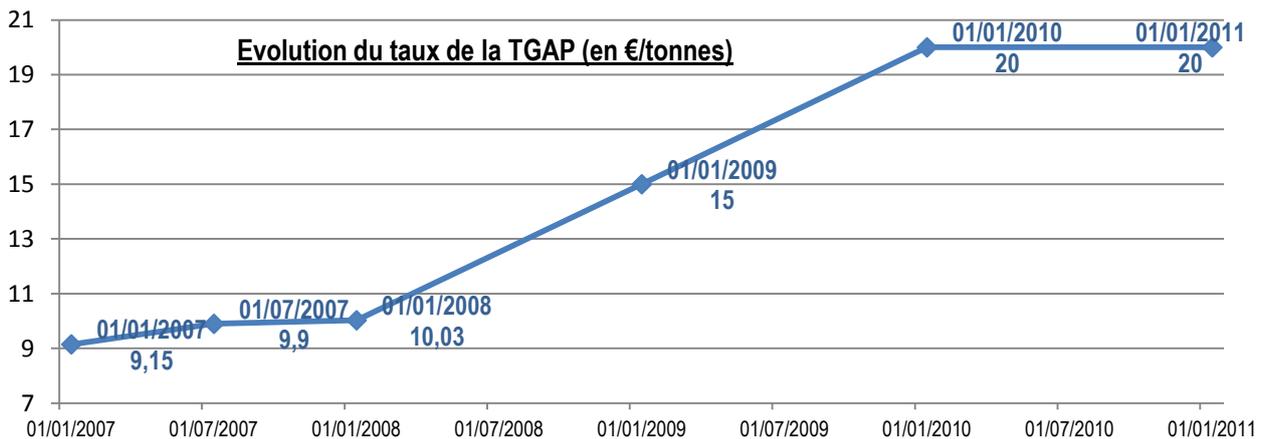


Figure 25: évolution de la taxe générale sur les activités polluantes entre 2007 et 2011

Le taux a donc plus que doublé entre 2007 et 2010. Il est passé de 9,15€/tonne à 20 €/tonne.

Par exemple, pour 1000 tonnes de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre, la TGAP serait équivalente à 9150 € en 2007 et vaudrait 20 000 € en 2011 soit une augmentation de **+ 118,56%**.

3.2.2 LA PARTICIPATION PAR HABITANT

La participation par habitant a été fixée à 34 € en 2008, 30 € en 2009 et 27 € en 2010. Les chiffres de populations sont ceux fournis par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Le tableau ci-dessous récapitule la participation financière de l'ensemble des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe pour l'année 2010.

Collectivités	Populations (en 2010)	Tonnages en 2009	Participations en 2010 (en €)	TGAP en 2010 (en €)	Contributions totales (en €)
Abymes (Les)	59 404	31 678,140	1 603 908	633 562	2 237 470
Anse-Bertrand	4 712	987,100	127 224	19 742	146 966
Baie-Mahault	28 379	33 308,000	766 233	666 160	1 432 393
Désirade (La)	1 591				
Gosier	27 193	23 794,950	734 211	475 899	1 210 110
Goyave	7 661	3 214,990	206 847	64 299	271 146
Morne-à-l'Eau	16 875	4 161,270	455 625	83 225	538 850
Moule (Le)	21 318	7 951,190	575 586	159 023	734 609
Petit-Bourg	21 283	10 353,960	574 641	207 079	781 720
Petit-Canal	8 243	2 268,020	222 561	45 360	267 921
Pointe-à-Pitre	17 408	12 077,160	470 016	241 543	711 559
Port-Louis	5 466	1 182,230	147 582	23 644	171 226
Sainte-Anne	23 095	8 354,520	623 565	167 090	790 655
Saint-François	13 886				
Terre-de-Bas	1 000				
Totaux	257 514	139 331,530	6 507 999	2 786 626	9 294 625

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de la contribution des communes membres du SICTOM entre 2008 et 2010.

	Abymes (Les)			Anse-Bertrand			Baie-Mahault		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Participations (en €)	2141524,00	1768565,00	1603908,00	85000,00	139900,00	127224,00	889270,00	837180,00	766233,00
TGAP (en €)	313322,00	336981,62	633562,00	25190,00	13091,16	19742,00	241093,00	318486,80	666160,00

	Gosier			Goyave			Morne-à-l'Eau		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Participations (en €)	917252,00	821100,00	734211,00	172040,00	224590,00	206847,00	292000,00	492100,00	455625,00
TGAP (en €)	217243,00	256841,42	475899,00	22697,00	29827,21	64299,00	43000,00	67869,40	83225,00

	Moule (Le)			Petit-Bourg			Petit-Canal		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Participations (en €)	354000,00	620106,00	575586,00	697782,00	623835,00	574641,00			222561,00
TGAP (en €)	104432,00	87905,33	159023,00	126042,00	103426,65	207079,00			45360,00

	Pointe-à-Pitre			Port-Louis			Sainte-Anne		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Participations (en €)	712232,00	526230,00	470016,00		161498,00	147582,00	768774,00	692190,00	623565,00
TGAP (en €)	123163,00	137231,66	241543,00	27983,00	27482,20	23644,00	86956,00	108081,37	107090,00

Le graphique suivant illustre l'évolution de la participation financière des collectivités entre 2008 et 2010.

De manière générale, il est possible de constater que le pourcentage que représente la TGAP dans la contribution financière des communes ne cesse d'augmenter alors que la participation (par habitant) diminue en pourcentage mais également en valeur absolue.

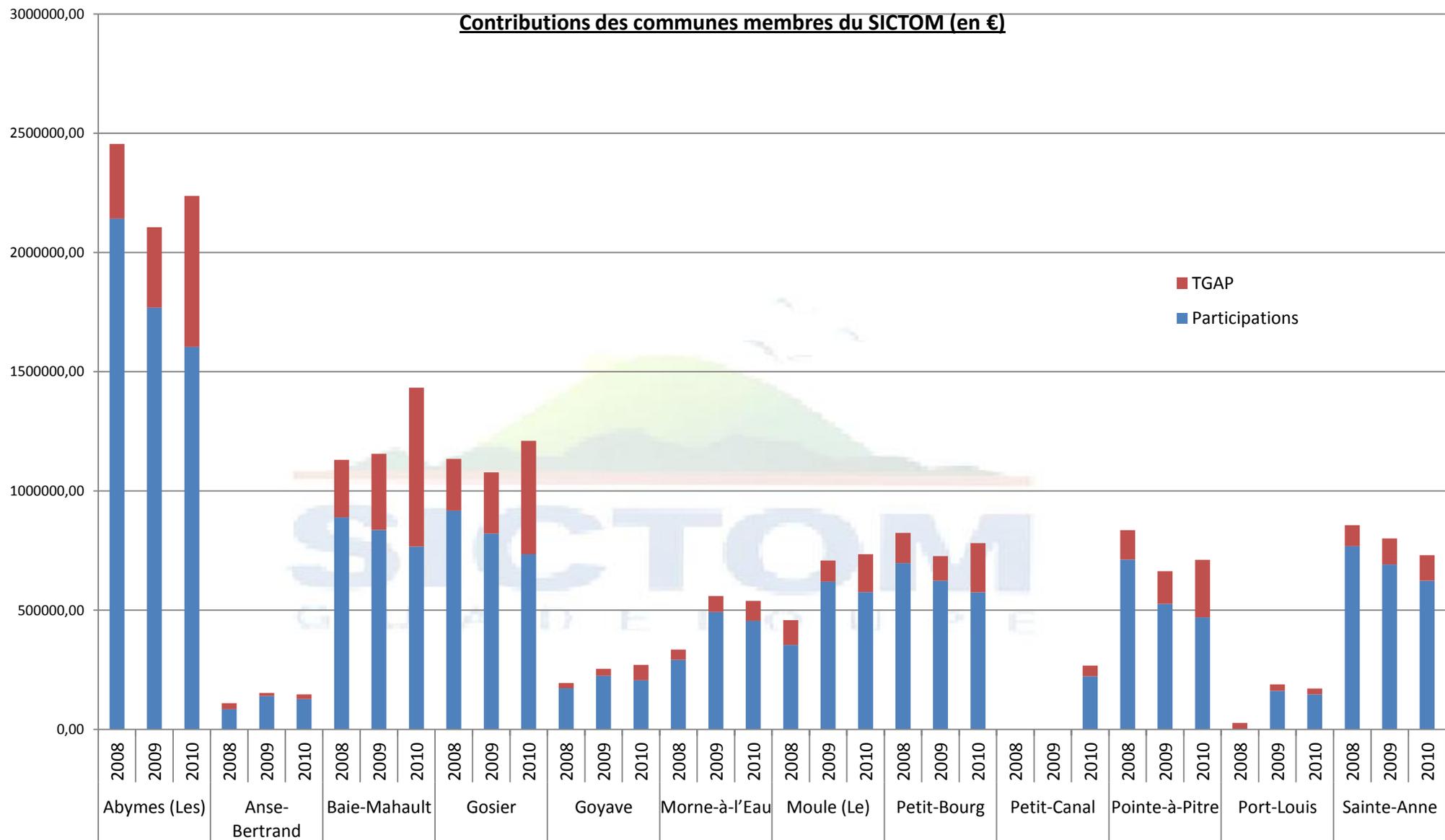


Figure 26: Contributions des communes membres du SICTOM et répartition entre la TGAP et la participation financière revenant à chacune pour la période 2008 à 2010(source: SICTOM, 2010)

3.3 AUTRES RECETTES ET SUBVENTIONS PERÇUES

3.3.1 TRAITEMENT DES DECHETS PRODUITS PAR D'AUTRES TIERS SUR LA DECHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE

La décharge intercommunale de la Gabarre reçoit également des déchets non collectés par les communes membres du SICTOM de la Guadeloupe. Ces derniers proviennent d'entreprises, d'établissements publics et de collectivités non adhérentes au syndicat intercommunal. Les déchets éliminés leurs sont alors facturés par le SICTOM.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant à facturer par le SICTOM en 2010 :

	Tarifs (hors TGAP)	Tonnages	Montants totaux
Déchets banals	47 €/T	47 576,04	2 236 073,88 €
Refus de tri	32 €/T	2 429,26	77 736,32 €
Opérations de destruction par enfouissement	241,10 €/T	1 380,70	332 886,77 €
Total à facturer par le SICTOM de la Guadeloupe			2 646 696,97 €

3.3.2 SUBVENTIONS

3.3.2.1 Subventions d'Eco-Emballages pour l'année 2010 (Estimations)

Dans le cadre de la collecte sélective des emballages ménagers, Eco-Emballages apporte un soutien financier au SICTOM sur différents volets :

- Un soutien à la tonne triée,
- Un soutien à la communication (pour les opérations de sensibilisation et l'emploi et l'activité des ambassadeurs).

Le soutien à la tonne triée prévu pour l'année 2010 est le suivant :

Matériaux	Quantités triées (tonnes)	Ratio (kg/hab)	Soutien par tonnes (€)	Soutien total (€)
Acier	47,817	0,31	45	2151,77
Aluminium	6,134	0,040	230	1 410,82
Papier/carton	85,55	0,555	120	10 266
Plastique	257,403	1,67	326	83 913,378
Verre	1132,93	7,351	3	3 399
Tous matériaux confondus	1529,834			101 140,968

4 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SICTOM

4.1 CADRE GENERAL

En 2011, le SICTOM sera engagé dans des projets d'envergure pour une gestion moderne des déchets de la Guadeloupe (plateforme multifilières, réhabilitation de la décharge, collecte sélective). Ces évolutions nécessitent des outils modernes et efficaces de gestion de la structure. Actuellement, le financement du SICTOM provient des contributions budgétaires des 9 communes et des contributions fiscalisées de 4 communes.

Pour une meilleure maîtrise du budget, il faudra envisager une fiscalisation des contributions communales étendues à l'ensemble des membres. Celle-ci présente de nombreux avantages pour le syndicat et les communes.

Des sources d'économie sur le budget de fonctionnement devront être recherchées de manière à dégager une épargne permettant d'autofinancer la politique d'investissement ambitieuse envisagée par le syndicat.

Par ailleurs, le SICTOM attachera une attention particulière à l'obtention de recettes d'investissement. Si, fin 2010 le financement de la plateforme multifilière est acquis pour l'Europe, le Département, l'ADEME, il reste encore à finaliser la subvention de la Région, la défiscalisation (17 millions d'euros), les fonds d'épargne (50 millions), l'apport d'URBASER. Le syndicat engagera une démarche partenariale avec les collectivités, l'Etat, le délégataire afin de boucler le plan de financement de la plateforme multifilière. La Guadeloupe ne peut en effet se payer le luxe de perdre encore des dizaines d'années pour la mise en place d'un outil de traitement de déchets. Le risque de perte de ces crédits européens est fort. En effet, le programme opérationnel du FEDER doit prendre fin en 2013. De même, le projet de réhabilitation de la Décharge nécessitera des financements importants dès 2011 et un effort particulier devra être consenti par l'ensemble des partenaires de manière à mener à bien la mise en conformité de la Décharge.

En outre, le SICTOM devra étendre son périmètre et confirmer sa vocation à devenir le syndicat unique de la Guadeloupe. Il conviendra de s'interroger sur l'existence du groupement de commandes pour la mise en place de collecte sélective dans la mesure où l'ensemble des communes sont vocation à adhérer au SICTOM. Le maintien du groupement de commandes sur la collecte des encombrants devra être analysé à la lumière des compétences du SICTOM et des filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) mises en place.

S'agissant du transfert des déchets des îles du Sud, l'ensemble des travaux de construction de quais devra être réalisé sur la période 2011-2012 de manière à bénéficier du dispositif dérogatoire mis en place par l'ADEME et l'Etat qui permet de financer à 100% les investissements. Une recherche de partenariat sera envisagée avec les collectivités majeures et l'Etat au titre de la continuité territoriale pour assurer le transport maritime des déchets.

Enfin, le SICTOM continuera la structuration des services administratifs et le recrutement de trois cadres A et d'un cadre B sera accéléré. En effet, les projets ambitieux engagés nécessiteront des expertises techniques et administratives de haut niveau.

Les tableaux ci-après relatifs aux délibérations prises en 2010 permettent d'illustrer les projets qui seront conduits dès 2011 par le SICTOM.

Dates	N°	Objets	Commentaires
09/04/2010	2010/04/14	Autorisation de programme : construction d'un quai de transfert pour desservir les communes de Saint-François et de Sainte-Anne	Adoption du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement
09/04/2010	2010/04/15	Autorisation de programme : construction d'un quai de transfert pour desservir les communes de Port-Louis, d'Anse-Bertrand, de Petit-Canal, du Moule et de Morne-à-l'Eau	Adoption du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement
24/06/2010	2010/06/23	Adhésion de la commune de Terre-de-Haut au SICTOM de la Guadeloupe	Le CA approuve l'adhésion de la commune de Terre-de-Haut
24/06/2010	2010/06/26	Construction d'un quai de transfert de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune de Sainte-Anne	Construction d'un quai de transfert de déchets ménagers et assimilés à Sainte-Anne au lieu-dit DELAIR sur parcelle cadastrée AM124
27/08/2010	2010/08/27	Création d'un syndicat mixte unique départemental de la Guadeloupe	Le comité d'administration (CA) se prononce contre la création ex-nihilo d'un syndicat mixte unique départemental prévu par arrêté préfectoral n°2010-868/AD/II/2. Il se déclare favorable à la création d'un syndicat unique de traitement des déchets assimilés à partir du SICTOM.
21/09/2010	2010/09/30	<ul style="list-style-type: none"> • Position du SICTOM quant au projet du préfet de la Guadeloupe consistant en la création d'un syndicat mixte unique départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Guadeloupe • projet de transformation du SICTOM en syndicat mixte 	<ul style="list-style-type: none"> • le CA confirme en tous points la délibération n°2010/08/27 en date du 27/08/2010 • le CA propose la modification des statuts visant à transformer le SICTOM en syndicat mixte • le CA favorable à l'ouverture du SICTOM à la communauté de communes de Marie-Galante, à la communauté de communes de Nord Basse-Terre, la commune de Saint-François, aux communes membres du SYMCTOM de la périphérie de Basse-Terre

Dates	N°	Objets	Commentaires
14/10/2010	2010/10/31	Autorisation donnée au Président à signer le marché de réhabilitation de la décharge de la Gabarre en vue de sa fermeture définitive	Le CA autorise le Président à signer le marché de réhabilitation de la décharge de la Gabarre avec le groupement Séché Eco Industries / Antilles Recyclage
14/10/2010	2010/10/32	Autorisation donnée au Président à signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'équipement de deux quais de transfert sur le territoire du SICTOM de la Guadeloupe	Le CA autorise le Président à signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société SEMSAMAR.
04/11/2010	2010/11/35 2010/11/35 bis	Extension du périmètre du SICTOM de la Guadeloupe Adhésion de la communauté de communes de Marie-Galante (CCMG) au SICTOM de la Guadeloupe	Le CA approuve l'adhésion de la CCMG.
04/11/2010	2010/11/36	Modification du classement démographique du SICTOM de la Guadeloupe	Le CA décide d'approuver et de demander au Préfet de procéder au classement du SICTOM en assimilation à une commune de plus de 40 000 habitants.
20/12/2010z	2010/12/49	Décision modificative Cession par l'Etat du terrain de la décharge de la Gabarre	Le CA décide d'approuver la décision modificatrice n°1 qui est de comptabiliser la cession de terrain de la décharge de la Gabarre en opération d'ordre budgétaire sur l'exercice 2010 pour un montant de 161 500 €.



SICTOM
 G U A D E L O U P E

4.2 REFLEXION SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EN FONCTION DES QUANTITES DE DECHETS TRAITES

Le rapport annuel de 2010 montre que les tonnages produits par habitant reste élevé par rapport à la moyenne nationale et augmentent d'année en année (la diminution constatée en 2010 étant due au retrait des collectivités non membres).

Actuellement, la participation des communes est fonction du nombre d'habitants conformément à l'article 17 des statuts du SICTOM. En 2010, la participation des communes (hors TGAP) s'établit à 27 euros par habitant, soit un total de 6 507 999 €. Ces contributions ne représentent que 23% du budget du SICTOM et ont diminué entre 2008 et 2010.

Eu égard aux déchets traités pour l'ensemble des communes en 2010, soit 162 791 tonnes, rapportés à la participation des communes, soit 6 507 999 €, on obtient une contribution moyenne voisine de 40 € par tonne de déchets traités. De grandes disparités existent entre les communes membres.

Collectivités	Participations en 2010 (en €)	tonnages traités en 2010	Participation par €/tonne/an	Production de déchets par kg/hab/an
Abymes (Les)	1 603 908	37 053,98	43,29	623
Anse-Bertrand	127 224	1089,77	116,74	231
Baie-Mahault	766 233	36 574,93	20,95	1289
Désirade (La)				
Gosier	734 211	27 795,35	26,41	1022
Goyave	206 847	3 284,82	62,97	429
Morne-à-l'Eau	455 625	4 728,55	96,36	280
Moule (Le)	575 586	9 177,61	62,72	431
Petit-Bourg	574 641	12 490,31	46,01	587
Petit-Canal	222 561	3 658,24	60,84	444
Pointe-à-Pitre	470 016	12 519,79	37,54	719
Port-Louis	147 582	3 120,55	47,29	571
Sainte-Anne	623 565	11 288,47	55,24	489
Saint-François				
Terre-de-Bas				
SICTOM	6 507 999	162 782,37	39,97	632

Le SICTOM doit aujourd'hui s'inscrire dans un cadre réglementaire, notamment dans le cadre de la loi Grenelle II qui a été promulguée en juillet 2010. En effet, il est nécessaire de mettre en place des politiques et des moyens qui doivent permettre de contribuer à atteindre à l'échelle nationale:

- L'objectif de baisse de 7% par an et par habitant de la production d'ordures ménagères et assimilées,
- L'objectif de valorisation matière de 35% d'ici 2012 et de 45% d'ici 2015 des déchets ménagers et assimilés,
- L'objectif de réduction de 15% du stockage et de l'incinération des déchets ménagers et assimilés.

Parallèlement, le SICTOM doit investir pour l'avenir notamment pour la mise en conformité de la décharge et la construction de la plateforme multifilière.

Des solutions devront être mises en oeuvre avec les communes membres pour assurer la mise en conformité du site, de réduire la production des déchets et de valoriser les déchets recyclables :

- Traitement des déchets verts : l'arrêté préfectoral relatif à l'exploitation de la décharge de la Gabarre interdit l'entrée des déchets verts au centre de la Gabarre. Un appel d'offres sera mis en place pour traiter les déchets verts des ménages. Il conviendra de voir avec les communes de sort des déchets verts municipaux issus de l'entretien des espaces verts des voiries communales. Ces déchets n'étant pas assimilés aux déchets verts des ménages, ceux-ci doivent faire l'objet d'une redevance.
- Traitements des ferrailles : un appel d'offres sera lancé de manière à assurer le traitement de ces déchets dans les filières adaptées.
- Traitements des déchets des entreprises : le centre d'enfouissement de la Gabarre n'a pas vocation à traiter les déchets valorisables des entreprises. Un plan d'actions devra être mis en place en lien avec les communes pour la prise en charge de ces déchets par les entreprises et leur valorisation dans les filières adaptées (notamment le centre d'ECODEC).

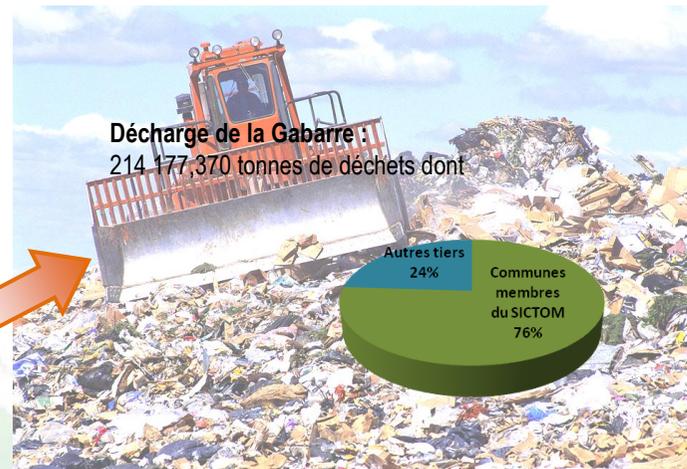
De même, en vertu de principe pollueur payeur, il conviendra d'imputer à chaque collectivité les coûts réels de l'élimination de leurs déchets. Une réflexion devra être engagée sur la mise en place d'une contribution des communes en fonction des tonnages traités par le SICTOM.



5 SYNTHÈSE



Année 2010



Budget 2010 : 28 682 713,68 €



CONCLUSION

Le SICTOM de la Guadeloupe a vu son périmètre s'étendre en 2010 avec l'adhésion de 4 nouvelles collectivités. Ses statuts sont amenés à être modifiés dans un avenir proche afin que cette collectivité devienne le syndicat unique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés du département.

Du point de vue technique, les projets de réhabilitation de la décharge de la Gabarre et des quais de transfert sont désormais en cours de concrétisation. La collecte sélective et le traitement des DIB sont également poursuivis et seront renforcés.

Afin de compléter le programme du syndicat intercommunal à savoir de proposer à la population une gestion moderne des déchets, les démarches et les travaux de construction de la plate-forme multi-filière de traitement des déchets ménagers et assimilés devront être intensifiés au cours de l'année 2011.



LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: gestion des flux entrants de déchets sur le site de la Gabarre (source SICTOM, 2010)	8
Figure 2: Extension du SICTOM de la Guadeloupe entre 2009 et 2010	15
Figure 3: Organisation du territoire du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2010).....	17
Figure 4: implantation des trois sites de traitement (source: SICTOM, juillet 2007)	18
Figure 5: Evolution des quantités de déchets enregistrées à la décharge de la Gabarre entre 2008 et 2010 (source: SICTOM, 2010)	19
Figure 6: Tonnages de déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre entre 2008 et 2010 (source : SICTOM, 2010)	21
Figure 7: Répartition par matière des quantités de déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre en 2010 (SICTOM, 2010).....	22
Figure 8: Répartition des quantités de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre en fonction de leur provenance (SICTOM, 2010)	23
Figure 9: Répartition des types déchets par collectivités (source: SICTOM, 2010).....	27
Figure 10: Principaux ratios des collectivités membres du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2010)	30
Figure 11: dispositif d'accès à l'entrée du site de la Gabarre (source: SICTOM, 2008)	34
Figure 12: pont-basculé et autre dispositif de pesée à l'entrée du site de la Gabarre (source: SICTOM, 2008)	34
Figure 13: Schématisation de l'entrée du site de la Gabarre (partie 1).....	36
Figure 14: schématisation de l'entrée du site (partie 2).....	37
Figure 15: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2010 par mois (source: SICTOM, 2010).....	40
Figure 16: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2010 par provenance des usagers (source: SICTOM, 2010)	41
Figure 17: Répartition des enregistrements suivant la provenance des usagers (source : SICTOM, 2010)	41
Figure 18: schéma du dispositif de collecte sélective mise en place par le groupement de communes (SICTOM, 2009).....	45
Figure 19: Quantités d'emballages en verre collectés dans les communes en 2010 (source: ECODEC, 2010)	47
Figure 20: Performance des communes en terme de collecte des emballages en verre en 2010 (source: SICTOM, 2010)	47
Figure 21: Quantités d'emballages en mélange collectés dans les communes en 2010	49
Figure 22: Performance des communes concernant leurs tonnages d'emballages en mélange collectés en 2010 (source: SICTOM, 2010)	49
Figure 23: Quantités de matériaux valorisés issus de la collecte sélective (source: SICTOM, 2010)	50
Figure 24: Quantités DIB traités par Ecodec en 2010 dans le cadre de la convention (source: Ecodec , 2010)	55
Figure 25: évolution de la taxe générale sur les activités polluantes entre 2007 et 2011	59
Figure 26: Contributions des communes membres du SICTOM et répartition entre la TGAP et la participation financière revenant à chacune pour la période 2008 à 2010(source: SICTOM, 2010).....	61
Figure 27: Comparaison entre la participation financière des communes et le coût estimé en fonction des tonnages traités à la décharge de la Gabarre (source: SICTOM, 2010)	Erreur ! Signet non défini.